

VERNEUIL PARTICIPATIONS

Société anonyme au capital de 10.992.650 €

29 rue Viala - 75015 PARIS

542 099 890 R.C.S. Paris

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2013

SOMMAIRE

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL	3
RAPPORT DE GESTION	4
COMPTES CONSOLIDES	42
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	80
COMPTES SOCIAUX	84
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	107

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Paris, le 21 octobre 2014

Isabelle BERNARD DELORE

**RAPPORT UNIQUE DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2013**

LE RAPPORT UNIQUE DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à la loi et à nos statuts, pour :

- soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013, l'affectation du résultat et les conventions réglementées ;
- nommer un nouvel administrateur.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1. LES COMPTES

1.1. LES COMPTES SOCIAUX

LES RESULTATS

Le **RESULTAT D'EXPLOITATION** est négatif à hauteur de (209) K€ contre (244) K€ au 31 décembre 2012, soit une variation à la baisse de 14,34 %.

Le **RESULTAT FINANCIER** est négatif de (1.197) K€ contre un résultat négatif de (5.443) K€ € au titre de l'exercice précédent.

Le **RESULTAT EXCEPTIONNEL** est négatif de (272) K€ contre un résultat positif de 7 K€ en 2012.

PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

L'exercice se solde par une perte nette comptable de (1.679.786,28) € que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte « Report à nouveau » débiteur qui passera ainsi à (33.792.995,08) €.

QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

Nous vous demandons de donner aux administrateurs quitus pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'EXERCICE

La Société a cédé au cours de l'exercice des titres EEM pour 100 K€.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES ET SITUATION D'ENDETTEMENT

La situation financière de la Société fait ressortir un taux d'endettement de 765% par rapport aux capitaux propres (7.760.094 € / 1.013.492 €), en hausse au regard de l'exercice précédent.

Le coût moyen de notre endettement est de 1,37% avec un total de charges financières hors dotations aux dépréciations de 106.336 € pour l'année 2013.

AUTRES INFORMATIONS

Activités en matière de recherches et de développement

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Dépenses somptuaires prévues aux articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts

Pour l'exercice 2013, il n'y a pas eu de dépenses de la nature de celles visées aux articles 39-4 et 223 quater du CGI.

Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices (article 243 du CGI)

Les dividendes versés au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes (€)	Avoir fiscal / Abattement (€)	Total (€)
31/12/2012	0	0	0
31/12/2011	0	0	0
31/12/2010	0	0	0

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Au 31 décembre 2013, le solde des dettes de la Société à l'égard des fournisseurs ressort à 191 K€ et se décompose comme suit :

En K€	31.12.2013	31.12.2012
Echu	191	100
de 0 à 30 jours		
de 31 à 60 jours		
61 jours et plus		
TOTAL	191	100

1.2. LES COMPTES CONSOLIDES

LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le Groupe VERNEUIL PARTICIPATIONS est composé :

- des sociétés VERNEUIL PARTICIPATIONS et FINANCIERE DUC, consolidées par intégration globale,
- du Groupe DUC, consolidé par intégration globale,
- du Groupe ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR EEM, consolidé par mise en équivalence,
- du Groupe SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS SFC, consolidé par mise en équivalence.

Les actions DUC, EEM et SFC sont cotées sur l'Eurolist d'Euronext compartiment C Paris.

Les principales variations de périmètre de l'exercice 2013 concernent le Groupe DUC :

- Le Groupe DUC a cédé ses parts dans la société DGS,
- La société DUC DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL a été liquidée le 13 juin 2013,
- La société SOVIGARD a été absorbée par la société DUC avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013.

L'impact de ces sorties de périmètre sur les comptes consolidés est non significatif.

LES CHIFFRES DE LA CONSOLIDATION

La consolidation a été réalisée à partir des comptes annuels au 31 décembre 2013 de VERNEUIL PARTICIPATIONS et des comptes des filiales arrêtés à la même date, à l'exception du Groupe SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS qui a clôturé son exercice le 31 octobre 2013.

Le chiffre d'affaires de l'année 2013 s'élève à 201.249 K€ contre 188.791 K€ pour l'exercice 2012 et correspond au chiffre d'affaires réalisé par le Groupe DUC.

Répartition par société (en K€)		31.12.2013	31.12.2012
Groupe Duc	Production et vente de volailles	201.249	188.791
Verneuil Participations		0	0€
Total		201.249	188.791

Le **RESULTAT de l'ensemble consolidé 2013** est une perte de (7.024) K€ contre un résultat net part du Groupe négatif de (12.826) K€ au titre de l'exercice 2012.

La contribution de chaque société à ce résultat est la suivante :

En K€	31.12.2013	31.12.2012
Résultat opérationnel :		
Verneuil Participations	(361)	(40)
Financière Duc	(13)	(18)
Groupe Duc	(4.786)	(961)
Total	(5.160)	(1.019)
Résultat net part du Groupe :		
Verneuil Participations	(376)	(67)
Société Française de Casinos	142	104
Groupe Duc	(5.170)	(2.150)
Financière Duc	(13)	(18)
Electricité et Eaux de Madagascar	(1.607)	(10.695)
Total	(7.024)	(12.826)

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES ET SITUATION D'ENDETTEMENT

La situation financière du Groupe fait ressortir un taux d'endettement de - 614% par rapport aux capitaux propres (30.925 K€/-503 K€).

2. SITUATION AU COURS DE L'EXERCICE

DUC

Le Groupe DUC est le premier producteur européen de volaille certifiée et intervient à toutes les étapes du processus de production de volailles, de l'élevage au conditionnement et à la commercialisation, en passant par la reproduction et l'abattage.

Son bilan IFRS consolidé simplifié se présente comme suit :

En K€	31.12.2013	31.12.2012
Actifs non courants	27.779	27.444
<i>Dont immobilisations corporelles et incorporelles</i>	24.770	25.217
Actifs courants	43.659	45.593
<i>Dont :</i>		
- <i>actifs biologiques</i>	6.947	7.412
- <i>stocks</i>	9.513	9.317
- <i>clients et comptes rattachés</i>	22.488	23.857
- <i>trésorerie et équivalent</i>	397	543
Actifs classés comme détenus en vue de la vente		0
Actif	71.438	73.037
Capitaux propres	(6.118)	(1.379)
<i>Dont intérêts minoritaires</i>	375	320
Passifs non courants	6.827	7.949
<i>Dont :</i>		
- <i>provisions à long terme</i>	4.743	5.045
- <i>emprunts et dettes financières à long terme</i>	60	870
Passifs courants	70.729	66.467
<i>Dont :</i>		
- <i>provisions à court terme</i>	310	83
- <i>emprunts à court terme</i>	25.376	25.335
- <i>fournisseurs et autres créditeurs</i>	26.957	26.954
Passifs classés comme détenus en vue de la vente		0
Passif	71.438	73.037

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 201.249 K€, contre 188.791 K€ pour 2012, et l'exercice se traduit par un résultat net part du Groupe déficitaire à hauteur de (5.223) K€ contre (2.189) K€ au 31 décembre 2012 :

En K€	31.12.2013	31.12.2012
Chiffre d'affaires	201.249	188.791
Résultat opérationnel	(4.803)	(961)
Coût de l'endettement financier	(574)	(585)
Résultat net part du Groupe	(5.223)	(2.189)

2013 a été une des années les plus difficiles pour l'aviculture française. La filière « grand export » a été obligée de réduire sa production à la suite de la disparition des restitutions qui a clairement mis en danger toute une filière déjà bien éprouvée.

Pour DUC, l'année a également été très chaotique dans un marché atone.

La bataille pour les parts de marché a contribué largement à la dégradation des marges brutes et des résultats.

N'ayant pas de moyens financiers pour investir, DUC a dû gérer une progression d'activité avec les ressources existantes et a beaucoup souffert des achats externes, générateurs de très peu de marge. Début novembre, la CCSF d'Auxerre a décidé d'accorder à DUC un plan d'étalement de ses dettes fiscales et sociales sur 36 mois à partir de janvier 2014. Le montant de la dette au 31 décembre 2013 est de 3 468 K€. Une demande d'étalement a aussi été demandée aux caisses de retraite pour un montant de 385 K€. Les pénalités liées à ces plans n'ont pas été provisionnées car DUC demandera une remise en fin de moratoire.

La société SOVIGARD a été absorbée par la société DUC avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013.

Le partenariat avec Glon Sanders a pris fin en octobre 2013, date à laquelle DUC a cédé la totalité de ses parts de DGS à Glon Sanders Holding.

Comme d'autres intervenants de la filière avicole, le Groupe DUC s'est vu notifier un grief pour entente de la part de l'Autorité de la concurrence. A ce stade, les conséquences financières ne peuvent pas être évaluées.

Les démarches enclenchées dans le cadre de l'ARI (Aide à la RéIndustrialisation) n'ont pas pu aboutir favorablement sur 2013, faute de fonds propres suffisants. En décembre, un plan de réorganisation de la structure financière et de l'endettement de la société afin de renforcer les fonds propres du Groupe a été initié.

FINANCIERE DUC

VERNEUIL PARTICIPATIONS détient 18.000 titres FINANCIERE DUC, soit 100 % du capital social.

Cette société détient 807.797 actions de la société DUC S.A., ce qui correspondait, au 31 décembre 2013, à 43,37% du capital et à 46,35% des droits de vote.

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS

Au 31 octobre 2013, date de clôture de son exercice social, le Groupe SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS exploitait quatre casinos, des espaces de jeux vidéo en propre ou dans le cadre de partenariats avec d'importantes enseignes du loisir (cinémas, bowlings, parcs d'attraction), ainsi qu'un hôtel.

Son bilan IFRS consolidé simplifié au 31 octobre 2013 se présente comme suit :

Société Française de Casinos		
	31/10/2012	31/10/2013
Actifs non courants	24 518	28 768
Actifs courants	3 260	3 659
Actif	27 779	32 427
Capitaux propres (part du Groupe)	15 307	16 018
Intérêts minoritaires	54	56
Passifs non courants	7 842	9 434
Passifs courants	4 576	6 920
Passif	27 779	32 427
Produits des activités courantes	13 170	15 604
Résultat opérationnel courant	466	-297
Résultat opérationnel	793	973
Résultat avant impôt	517	700
Résultat net de l'ensemble consolidé	532	727
Résultat net (part du groupe)	534	725

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 22.377 K€, contre 19.464 K€ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 :

En K€	31.10.2013	31.10.2012
Chiffre d'affaires	22.377	19.464
Résultat opérationnel	973	793
Coût de l'endettement financier	(36)	(62)
Résultat net part du Groupe	725	534

- PLAN DE CONTINUATION

Le 21 juillet 2013, la société s'est acquittée de la deuxième annuité prévue au plan. La direction reste confiante dans la capacité de la société à continuer à mettre en œuvre les actions nécessaires au respect des modalités du plan.

- CASINO DE COLLIOURE

Dans le cadre de sa stratégie de développement, SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS a acquis le 2 novembre 2012 60% du capital de la société CECPAS, exploitante du Casino de Collioure au prix symbolique de 1€.

Elle bénéficie de deux promesses de cession à hauteur de 1 € pour l'ensemble des actions restantes de la société CECPAS soit 10.000 actions auprès de Messieurs CLAUDE et FOUGA et s'est elle-même s'est engagée à racheter les actions restantes de la société CECPAS au prix de 1 € dès la levée des conditions suspensives à la réalisation desdites cessions.

Elle a souscrit à hauteur de 500 K€ à l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale du 12 juillet 2013 portant sa participation directe à 80% du capital.

La tierce opposition formée par société TAHOE au jugement en date du 6 février 2013, arrêtant le plan d'apurement du passif de la SAS CECPAS avait été rejetée par le Tribunal de Commerce de Perpignan par une décision du 15 mai 2013.

Par un arrêt postérieur à la clôture, en date 17 décembre 2013, la Cour d'Appel de Montpellier a infirmé la décision du Tribunal de commerce de Perpignan. Un pourvoi en cassation a été déposé par la CECPAS.

Un nouveau plan de sauvegarde a été adopté par le Tribunal de Commerce de Perpignan le 29 janvier 2014.

- AFFAIRE ATLANTIS

Le 24 septembre 2009, SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a résilié les accords pris avec la Société ATLANTIS FINANCES, anciens acquéreurs du Casino « Le Mirage », pour défaillance et non-respect de ceux-ci. La somme de 1.180 K€ a été conservée à titre de pénalité telle que prévue dans les clauses desdits accords.

Le 14 avril 2010, la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a reçu une assignation de la Société ATLANTIS FINANCES et par un jugement du 21 mai 2012 le Tribunal de Commerce de Paris a rejeté l'ensemble des demandes faites par cette société.

Le 11 juin 2012, ATLANTIS FINANCES a interjeté appel de cette décision.

Le 18 février 2014, la Cour d'Appel de Paris a confirmé le jugement du 21 mai 2012. La provision de 800 K€ constituée lors de la naissance du litige a été reprise dans les comptes de SFC au 31 octobre 2013.

- CHABAZA, JB LIMITED ET JABLAN

Dans le cadre des accords liés à la cession du casino d'Agadir, la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a été condamnée, par décision en première instance du 21 février 2012, à verser la somme de 300 K€ au titre de remboursement partiel de prix et de dommages intérêts aux sociétés CHABAZA et JB LIMITED ainsi qu'à Monsieur JABLAN, anciens acquéreurs.

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a fait appel de cette décision. La Cour d'Appel de Paris a confirmé dans son arrêt du 28 mai 2013 le jugement en première instance.

- DOSSIER SA ALLIANZ VIE

ALLIANZ VIE a assigné SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS en date du 20 décembre 2011 afin de voir admettre au passif des rappels de charges locatives sur les exercices 2006 à 2009 non produites dans les délais.

Le Tribunal de Grande Instance de Paris a débouté la Société SA ALLIANZ VIE de toutes ses demandes par décision rendue le 24 janvier 2013.

- FERMETURE DU CENTRE DE BAGATELLE

Le 22 novembre 2012, la société Bagatelle a résilié la convention d'exploitation du Centre à l'enseigne de la société « La Tête dans les Nuages ».

ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR

La Société ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR détient, en France et à l'étranger, des participations dans les secteurs de l'hôtellerie, de l'immobilier, du bois et du papier.

Son bilan IFRS consolidé simplifié se présente comme suit (en milliers d'euros) :

Electricité et Eaux de Madagascar		
	31/12/2012	31/12/2013
Actifs non courants	24 906	20 830
Actifs courants	12 084	8 218
Actifs à céder		
Actif	36 990	29 048
Capitaux propres (part du Groupe)	18 235	11 707
Intérêts minoritaires	-14	25
Passifs non courants	13 406	12 093
Passifs courants	5 363	5 223
Passifs liés aux actifs à céder		
Passif	36 990	29 048
Produits des activités courantes	4 743	5 285
Résultat opérationnel courant	-3 684	-3 991
Résultat opérationnel	-17 736	9 229
Résultat avant impôt	-44 533	-6 747
Résultat après impôt des activités poursuivies	-44 534	-6 800
Résultat net de l'ensemble consolidé	-44 534	-6 800
Résultat net (part du groupe)	-44 495	-6 836

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 5.285 K€ contre 4.743 K€ en 2012 et l'exercice se traduit par un résultat net de l'ensemble consolidé déficitaire de (6.800) K€ contre un résultat déficitaire de (44.534) K€ au 31 décembre 2012 :

En K€	31.12.2013	31.12.2012
Chiffre d'affaires	5.285	4.743
Résultat opérationnel	9.229	(17.736)
Résultat avant impôts	(6.747)	(44.533)
Résultat net part du Groupe	(6.836)	(44.495)

L'exercice 2013 a été à nouveau un exercice difficile pour le Groupe EEM. En effet, les difficultés rencontrées par le groupe GASCOGNE n'ont pas trouvé de solution sur cet exercice. La conjonction de la recherche non aboutie de solutions industrielles et financières a conduit à une dégradation de son exploitation dans un contexte économique peu favorable débouchant sur de nouvelles dépréciations. De plus, un incident d'exploitation, survenu en fin d'année, a encore fragilisé l'exploitation et retardé la mise en place de la restructuration.

Les conséquences de cette situation sur les résultats de la Société et du Groupe EEM ont été très significatives.

En dehors de cet élément, les faits marquants de l'exercice ont été les suivants :

- une progression satisfaisante de l'activité de l'hôtel Victoria Angkor où des investissements ont été réalisés pour compenser les dérives du prix de l'énergie,
- la cession de deux actifs immobiliers a été réalisée (un appartement et une créance immobilière),
- chez la Société mère, une remise à plat des procédures de contrôle interne a été engagée et a débouché sur des modifications de gouvernance.

Par ailleurs, en conséquence des pertes de l'exercice 2012 issues des répercussions de l'évolution de GASCOGNE, l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 a décidé la réduction du capital d'EEM passé de 52 M€ à 16,25 M€.

La valeur boursière du Groupe, sur la base du dernier cours coté du 31 décembre 2013 de 4,20 €/action était de 13,65 M€ (capitalisation boursière au 31 décembre 2012 : 18,95 M€).

3. LES AUTRES PARTICIPATIONS

GEP INDUSTRIES

La société a été déclarée en cessation de paiement le 27 mars 2007 puis mise en liquidation judiciaire. Elle n'est toujours pas radiée du Registre du Commerce et des Sociétés. Nos créances, totalement provisionnées au bilan, ont été déclarées au mandataire judiciaire chargé du dossier de la société.

4. EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

VERNEUIL PARTICIPATIONS

La Société a acquis, les 28 mai 2014 et 24 juin 2014, auprès des sociétés BONGRAIN et FOMAGERIES, 60.000 actions supplémentaires de la société DUC pour un montant de 630.000 € dont 63.000 € ont été payées par notre société-mère le 16 juillet 2013. Le solde de 567.000 € est payable au 31 décembre 2014.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Société a cédé 23.506 actions EEM pour une valeur supérieure à leur valeur consolidée au 31 décembre 2013.

DUC

Le chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre 2014 est en recul de 9,59% (par rapport à la même période de l'exercice précédent) à 45,59 millions d'euros.

Les volumes commercialisés sont également en recul de - 8,55 % par rapport à la même période de 2013.

Cette baisse d'activité trouve son explication principale dans la démarche globale de réorganisation menée actuellement par le Groupe.

Au cours du premier trimestre 2014, le Groupe DUC a réduit drastiquement ses achats externes pour commercialiser sa seule production et a ressenti l'incidence, mineure toutefois, de l'arrêt de la commercialisation d'une partie des volumes du site de Boynes, suite à la cession de la participation du Groupe DUC dans le capital de DGS (holding créé conjointement avec GLON SANDERS HOLDING à l'occasion de la reprise partielle du site d'abattage de poulets DOUX de Boynes dans le Loiret).

L'activité du premier trimestre 2014 est conforme aux prévisions et notamment au business plan 2014-2016 qui fixe les lignes directrices pour les trois prochaines années.

Initié fin 2013, un plan de réorganisation de la structure financière, de l'endettement de la société ainsi que du renforcement des fonds propres du Groupe rendu nécessaire par la situation économique et la crise de la filière avicole, est en cours de finalisation.

Le chiffre d'affaires consolidé (non audité) du Groupe DUC au cours du deuxième trimestre 2014 est en baisse de 11,50% par rapport à la même période de l'exercice 2013 et s'élève à 47,22 millions d'euros. Comparé au trimestre précédent, l'activité enregistre une très légère croissance de 3,6 %.

Le chiffre d'affaires consolidé (non audité) du Groupe DUC au 30 juin 2014 s'élève donc à 92,81 millions d'euros, en baisse par rapport à la même période en 2013 (-10,57 %) ainsi que par rapport au semestre précédent (-4,8%).

Conforme aux prévisions, le ralentissement de l'activité au cours de ce premier semestre 2014 trouve son explication principale dans la démarche globale de réorganisation menée depuis fin 2013 par le Groupe. Ainsi, pour remplir son objectif de restauration impérative de ses marges, le Groupe DUC, sur ce premier semestre 2014, a réduit drastiquement ses achats externes pour commercialiser sa seule production issue de ses filières.

De plus, l'activité du Groupe DUC a été fortement impactée par la forte baisse de certains secteurs et notamment ceux des produits congelés. Enfin, il a dû faire face à une moyenne des prix plus basse sur ce second trimestre que l'an dernier à la même période (-2,71%).

En termes de production sur le second trimestre 2014, les volumes commercialisés diminuent de 9,34% par rapport à 2013 et sur le premier semestre 2014 de -8,96 % par rapport à la même période de 2013.

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS

La SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a clôturé ses comptes le 31 octobre 2013 et les événements dont il sera question portent donc sur la période ouverte le 1^{er} novembre 2013.

Le premier semestre de l'exercice 2013-2014 s'est inscrit dans la continuité de l'exercice précédent. Dans un contexte économique toujours difficile et fortement baissier pour l'ensemble des casinos français, le Groupe a enregistré une légère progression de son activité casino, grâce notamment aux investissements dans le parc de machines-jeux. L'activité jeux virtuels a été en recul en raison de la réduction du nombre de simulateurs dans l'un des centres exploités par le Groupe.

- ACTIVITE DES CASINOS

SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS a enregistré pour son activité casinos un chiffre d'affaires consolidé semestriel en progression de +0,6%, à 8,7 M€ contre 8,6 M€. Le second trimestre a toutefois montré un ralentissement par rapport au premier.

Malgré une baisse de la fréquentation de 4,9% en moyenne, le Produit Brut des machines à sous s'est établi à 7,1 M€ en croissance de 0,6%, grâce aux investissements du Groupe dans son parc de machines à sous. De plus le chiffre d'affaires hors-jeux est resté très solide à 1,3 M€ en croissance de 2,3% bénéficiant des différentes animations mises en place dans les casinos du Groupe.

- CASINO DE COLLIOURE

Un nouveau plan de sauvegarde a été adopté par le Tribunal de Commerce de Perpignan le 29 janvier 2014.

- AFFAIRE ATLANTIS

Le 18 février 2014, la Cour d'Appel de Paris a confirmé le jugement du 21 mai 2012 dans l'affaire ATLANTIS.

- RECENTRAGE STRATEGIQUE SUR L'ACTIVITE « CASINOS »

SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS a finalisé en juillet 2014 la cession de son activité « Jeux Virtuels - La Tête dans les Nuages », suite au protocole d'accord qui avait été signé en mars 2014.

Avec cette opération, SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS se recentre stratégiquement sur son activité d'exploitant de casinos, son métier historique, tout en renforçant significativement sa trésorerie d'un montant de 3,2 M€. Le Groupe dispose ainsi des moyens financiers adaptés pour poursuivre ses investissements et saisir des opportunités de croissance externes de casinos. Le développement du périmètre de SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS permettra de pérenniser les échéances du plan de continuation en cours.

ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR

- GASCOGNE

Un protocole de conciliation auquel la société EEM est partie a été signé le 9 avril 2014. Ses dispositions s'articulent autour d'un projet industriel associé à un renforcement important des fonds propres de GASCOGNE et à une restructuration de sa dette.

EEM participe à cette réorganisation par un apport de compte-courant et d'un complément en numéraire à venir en complément d'un investissement de 36 M€, réalisé par un consortium composé d'investisseurs industriels (Biolandes Technologies et DRT) accompagnés de Bpifrance Participations et du Groupe Crédit Agricole.

La société EEM détiendrait, à l'issue des opérations prévues, une participation d'environ 20% du capital de GASCOGNE.

EEM s'est engagée auprès du consortium d'investisseurs à conserver sa participation en l'état jusqu'au 31 décembre 2017.

Il est précisé qu'EEM n'agit pas de concert avec le consortium d'investisseurs.

- SECTEUR IMMOBILIER

La filiale LES VERGERS, pour sa filiale SCI PASSAGE 99, a obtenu de la juridiction, en mars 2014, la confirmation de sa pleine propriété de la boutique de Boulogne-Billancourt dont la vente est en cours de conclusion définitive dont le montant net de frais de vente et de remboursement de dettes, sera d'environ 1,2 M€.

Un des rémérés immobiliers, venu à échéance, est en cours de déboucement dans les conditions prévues au contrat.

- SECTEUR HOTELIER

EEM a obtenu de l'acheteur des hôtels vietnamiens la clôture du séquestre lié à cette cession et recevra, d'ici au 31 mai 2014, 0,41 MUS\$ de ce chef.

L'hôtel VICTORIA ANGKOR a réalisé au premier trimestre un chiffre d'affaires stable en dollars, mais en baisse de 4,45% exprimé en euros. Sa rentabilité s'améliore grâce au moindre coût de l'énergie notamment.

5. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

DUC

Pour servir son besoin d'investissements dans ses outils industriels, et afin de combler le retard de compétitivité accumulé depuis quelques années, la politique de réorganisation menée actuellement par le Groupe prévoit au cours des prochains mois :

- de recapitaliser le Groupe DUC, qui sera ainsi doté de moyens financiers suffisants pour mettre en œuvre son programme d'investissements sur trois ans,
- d'adopter une stratégie définitivement orientée vers la différenciation par la qualité et vers l'innovation,
- de concrétiser sa politique export vers l'Europe du Nord en 2016.

L'ensemble de ces mesures constitue les conditions nécessaires permettant au Groupe DUC de mener à bien son plan stratégique qui s'inscrit sur le long terme et d'assurer le financement des besoins d'exploitation et des investissements.

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS

Le contexte économique reste toujours peu favorable aux activités casinos du Groupe, qui n'anticipe pas à ce jour d'amélioration sensible en termes de fréquentation et de hausse du panier moyen sur l'exercice en cours.

Le Groupe poursuit ses efforts pour optimiser ses coûts, en menant des négociations avec les collectivités locales afin de réduire les prélèvements et assurer la pérennité des établissements. Un accord en ce sens a déjà été signé avec la mairie de Port la Nouvelle.

Le Groupe poursuit en parallèle ses investissements afin de renforcer son offre avec, par exemple, l'installation d'une roulette électronique à Gruissan ou l'ouverture à Collioure d'un nouveau restaurant et d'une terrasse fumeurs avec sept nouvelles machines à sous.

Enfin, SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS entend poursuivre sa stratégie de croissance externe au cours des prochains mois, condition sine qua non pour assurer la rentabilité du Groupe en générant des économies d'échelle.

ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR

Grâce aux investissements réalisés en 2013, l'hôtel d'Angkor verra sa rentabilité améliorée.

6. AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES ET FINANCIERES

6.1. MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES ADMINISTRATEURS

Isabelle BERNARD DELORE (Administrateur, Président Directeur Général)

Cooptée par le Conseil d'Administration du 29 septembre 2011 ; cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2012. Elle détient 27 actions de la Société.

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice écoulé :

Administrateur de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS (SA) et de DUC (SA),
Gérante de la société POMPES FUNEBRES BAROCHE BERNARD.

André MSIKA (Administrateur)

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2004 ; renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2012. Il détient 405 actions de la Société.

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice écoulé :

Gérant de PATRIMOINE ET FORETS DE FRANCE (SARL), AAM CONSEILS ET PARTICIPATIONS (SARL),
Administrateur de DUC (SA), de SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE PARISIENNE DE LA PERLE ET DES PIERRES PRECIEUSES et de 200% POKER,
Membre du Conseil de Surveillance d'INTERPIERRE,
Représentant permanent de la Société au titre de ses fonctions d'Administrateur de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS.

Sylvie RAJAONARISON (Administrateur)

Cooptée par le Conseil d'Administration du 24 novembre 2011 ; cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2012. Elle détient 20 actions de la Société.

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice écoulé :

Gérante de GEFADE - GESTION FIDUCIAIRE ET ADMINISTRATIVE DES ENTREPRISES (SARL), puis Présidente de GEFADE - GESTION FIDUCIAIRE ET ADMINISTRATIVE DES ENTREPRISES (SAS),
Représentante de la société GEFADE - GESTION FIDUCIAIRE ET ADMINISTRATIVE DES ENTREPRISES aux fonctions de Présidente de SOGEP - SOCIETE DE GESTION DE PARTICIPATIONS (SAS).

6.2. LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET PROMOTION DE LA DIVERSITE

La Société VERNEUIL PARTICIPATIONS, n'ayant pas de salariés, n'est pas concernée par la lutte contre les discriminations et par la promotion de la diversité.

6.3. RISQUES

VERNEUIL PARTICIPATIONS n'est pas exposée au risque de change.

6.4. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

6.4.1. INFORMATIONS RELATIVES A LA RESPONSABILITE SOCIALE D'ENTREPRISE DE VERNEUIL PARTICIPATIONS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons que :

- la Société n'emploie plus aucun salarié et son activité ne comporte pas de risques sociaux significatifs,
- l'activité de la Société consiste à détenir des participations et ne comporte pas de risques environnementaux.

6.4.2. SECTEUR VOLAILLES : INFORMATIONS RELATIVES A LA RESPONSABILITE SOCIALE D'ENTREPRISE DU GROUPE DUC

12.1. Informations sociales

12.1.1. Emploi

12.1.1.1. Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Zone Géographique Sexe Age	Yonne		Finistère		Gard		Seine & Marne		Drôme		Saône et Loire		Paris	TOTAL	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Femme	Homme	Femme
Inférieur à 30 ans	30	25	4	2	17	12	3	5	2	4	2	0	0	58	48
entre 31 et 40 ans	44	65	30	27	26	20	4	1	4	1	1	1	0	109	115
entre 41 et 50 ans	71	82	47	68	30	29	7	8	5	0	2	3	1	162	191
entre 51 et 60 ans	28	69	22	16	29	28	8	13	2	2	1	2	0	90	130
Supérieur à 60 ans	3	1	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	5	2
TOTAL	176	242	104	114	102	89	22	27	14	7	6	6	1	424	486
	418		218		191		49		21		12		1	910	

En termes de non-discrimination et de respect des minorités, le Groupe DUC réaffirme son engagement à lutter contre toute forme de discrimination ainsi que sa volonté de respecter la diversité, l'égalité des chances et l'égalité entre les hommes et les femmes, l'insertion des travailleurs handicapés ou l'origine (ethnique, nationale, culturelle, religieuse, etc.).

En effet, le Groupe DUC, depuis son origine, a toujours pris position en faveur de la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'embauche qui constitue le fondement de ses pratiques de recrutement en s'appuyant tout simplement sur la loi.

12.1.1.2. Embauches et licenciements

<i>Effectif inscrit</i>	Contrats à durée indéterminée	Contrats à durée déterminée	Total
31/12/2013	858	52	910
31/12/2012	859	29	888
31/12/2011	833	12	845

Embauches réalisées en 2013

Contrats à durée indéterminée	Contrats à durée déterminée	Total
31	202	233

Les embauches effectuées ne se réalisent qu'au vu des nécessités de l'entreprise et en fonction des qualités professionnelles et de disponibilité des candidats.

Sont prioritaires en priorité les personnes qui ont antérieurement eu l'occasion de travailler, à titre temporaire, dans la société.

Licenciements réalisés par motifs

	2013	2012	2011
Inaptitude physique	5	9	16
Economique	0	0	1
Autres	11	1	9
Total	16	10	26

12.1.1.3 Heures travaillées par la main d'œuvre extérieure à la Société (recours au travail temporaire)

2013	2012	2011
384 480	372 385	325 775

12.1.1.4 Evolution des rémunérations

Rémunérations mensuelles moyennes par catégories	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Ouvriers	1 521	1 463	1433
Employés	1 818	1 763	1745
Agents de Maîtrise	2 440	2 422	2362
Cadres	4 776	4 688	4696

Evolution des augmentations	01/01/12	01/01/13
Ouvriers/Employés	2,1% janvier + 0,4% en juin	+35 € sur le salaire brut
Techniciens/Agents de Maîtrise	2,1% janvier + 0,4% en juin	1,75%
Cadres	1,5% en janvier	1,60%

12.1.2. Organisation du temps de travail et absentéisme

On distingue deux grandes catégories de travailleurs à temps plein :

- Les ouvriers et employés, dont le temps de travail est géré par un accord d'aménagement et de réduction du temps de travail conclu en 1998. Leur horaire hebdomadaire est de 35 heures modulables de 28 à 44 heures en fonction de l'activité.
Un accord à durée indéterminée abaissant le plafond de 44 à 42 heures a été signé en avril 2012.
- Les agents de maîtrise et les cadres, dont le temps de travail est géré par un accord d'aménagement et de réduction du temps de travail conclu en 2001 modifié par un accord signé le 21 janvier 2008.

L'absentéisme revêt différentes causes, certaines étant prévisibles, mais la majorité d'entre elles étant subies ; du fait d'un effectif justement adapté aux besoins, autant dans les fonctions transversales que dans les postes en direct avec la production, le remplacement doit impérativement être opéré par l'ajout de personnes en contrat temporaire (CDD et intérimaires).

12.1.3. Relations sociales et accords collectifs

Depuis ses origines, le Groupe DUC favorise le développement de relations sociales de qualité fondées sur le respect des instances représentatives du personnel et un dialogue social constructif. Le dialogue social, qui sous-tend la démarche de négociation et de conclusion des accords s'appuie sur :

- 1- la réglementation du travail,
- 2- une permanente relation, informelle autant que formelle, avec les Instances Représentatives du Personnel et principalement les Délégués Syndicaux Centraux.

Cette manière de faire est une des conditions du maintien d'un bon climat social.

Chaque année, lors des Négociations Annuelles Obligatoire, DUC s'inscrit dans une politique de révision des conditions, financières et/ou d'avantages, des employés de l'entreprise, avec pour objectif d'effectuer une mise à niveau des moyens de subsistance en corrélation avec l'évolution des indices de coût de la vie.

En 2013, DUC a procédé à la signature d'un avenant à l'intéressement. Il s'agit d'une mise à jour des indicateurs servant à la mesure de la performance dans les différents domaines prédéterminés par l'accord lui-même.

Un accord sur la modulation du temps de travail a répondu à une demande des Organisations Syndicales, qui avait fait l'objet d'une période « test » de 6 mois et qui a été confirmée par cet accord.

12.1.4 Santé et sécurité

La politique de santé et de sécurité des salariés est pour le Groupe DUC une priorité depuis des années et s'intègre dans l'ensemble de ses activités. Il veille à sensibiliser chaque acteur sur la prévention des risques professionnels et sur la mise en place des mesures de sécurité.

Un plan est en action, répondant aux objectifs de traitement et de prévention de la pénibilité au travail. Ce plan d'action s'inscrit dans la continuité de l'accord de 2011. Il doit se traduire par la réduction du niveau des risques encourus par les employés ainsi que le nombre des causes générant jusqu'à présent des TMS, maladies et /ou accidents du travail.

Dans ce domaine, une démarche de certification OHSAS 18001 a été initiée en 2013 sur le site de Chailley.

Maladies professionnelles		
2013	2012	2011
39	19	35
Accidents du travail avec arrêt		
2013	2012	2011
53	47	53
Taux de fréquence		
2013	2012	2011
45,76	45,12	79,96
Taux de gravité		
2013	2012 (*)	2011
1,35	8,05	2,20

(*) Le taux de gravité 2012 prend en compte des reconnaissances tardives des deux années précédentes

12.1.5. Formation

Depuis son origine, le Groupe DUC est attaché au développement professionnel de ses collaborateurs. Favoriser la promotion sociale de tous les collaborateurs quel que soit leur niveau de formation est une priorité de la démarche RSE du Groupe.

Comme tous les ans, le Groupe a engagé au titre de la formation professionnelle continue un budget à hauteur de 1,6% de sa masse salariale.

Le budget alloué en 2013 a les axes de formation suivants :

- Management,
- Informatique Industrielle,
- Bureautique,
- Sécurité,
- Technique métier,
- Développement personnel,
- Bilan de compétence.

En 2013, 2 820 heures de formation ont été dispensées au sein du Groupe DUC.

Le Groupe DUC, par son engagement en termes de formation, démontre l'importance qu'il accorde au développement des compétences de ses collaborateurs et, de ce fait, à leur évolution de carrière.

12.1.6. Egalité de traitement

La politique en application consiste à ne pas faire de distinction de genre en matière professionnelle.

Rémunération : le nombre de femmes employées aux postes de production est nettement supérieur à celui des hommes (60%), mais leur nombre est un peu inférieur à celui des hommes dans les autres fonctions (42%), plus rémunératrices ; de ce fait, le niveau moyen de rémunération des femmes est plus faible que celui des hommes. Il ne peut y avoir de comparaison statistique objectivement applicable entre les femmes d'une part et les hommes d'autre part.

Tout recrutement, toute promotion et toute mutation ne prend en compte cette variable que lorsque les conditions physiques et physiologiques l'exigent, avec si nécessaire l'aval de la médecine du travail.

Qualification et conditions de travail répondent aussi à la seule même contrainte.

12.1.7. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale

Les dispositions de l'OIT en matière de liberté d'association, de négociation collective, d'élimination du travail forcé et de celui des enfants et de non-discrimination sont de fait appliquées car répondant depuis toujours à l'esprit et à la réglementation en France.

Ainsi, concernant le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, l'élimination du travail forcé ou obligatoire et l'abolition effective du travail des enfants, le Groupe DUC confirme qu'il respecte parfaitement les dispositions des conventions de l'OIT.

12.2 Informations environnementales

12.2.1. Politique générale en matière environnementale

L'attachement des dirigeants et des salariés pour leurs régions est une des raisons du développement de la société DUC. Afin de préserver leur cadre de vie, les femmes et les hommes de l'entreprise ont eu, à chaque étape majeure du développement de la société, le souci de limiter les impacts de l'activité industrielle sur l'environnement.

Les poulets et dindes DUC sont nés et élevés dans des régions de tradition agricole : la Bourgogne, le Sud-Est de la France et la Bretagne. L'intégration de l'activité de DUC dans son environnement est une priorité.

Au sein du Groupe, un responsable environnement a en charge la gestion de l'environnement et du respect des réglementations. Sur les sites, des indicateurs environnementaux permettent de mesurer et contrôler l'impact environnemental.

Chaque année, DUC sensibilise son personnel sur des thèmes liés à l'environnement tels que l'économie de l'eau et/ou de l'énergie. Les moyens utilisés sont des analyses concertées intersites des données, des affichages ou des audits, notamment sur le site de Chailley dans le cadre de la certification ISO 14001.

Attentif aux principes du développement durable, le Groupe DUC s'est doté d'une équipe de travail dédiée à ce sujet. Il analysé son positionnement vis-à-vis des parties prenantes gravitant autour de son activité (identification, évaluation de la fréquence et de la qualité des relations...). Progressivement DUC structure son approche du sujet et cherche à valoriser son savoir-faire.

Par ailleurs, le site de Chailley (abattoir et usine d'aliment) est engagé depuis 10 ans dans la certification environnementale (ISO 14001) par laquelle DUC mène une approche raisonnée et chiffrée de son impact. En 2012, le site a renouvelé sa certification ISO 14001 grâce au travail quotidien de l'ensemble du personnel. Le système de management de l'environnement continue à faire ses preuves et à s'améliorer. Cette certification aide le Groupe DUC à structurer ses efforts et à étendre ses démarches sur l'ensemble de ses établissements.

Dans sa dynamique d'amélioration continue et pour son développement industriel, DUC a poursuivi en 2013 une série d'investissements déjà initiés en 2012, notamment consacrés à la prévention des risques de pollution (nouveau bassin de gestion des eaux pluviales sur le site de Riec sur Belon, travaux sur la station d'épuration de Chailley...).

DUC n'a pas passé de provisions pour risque en matière d'environnement en 2013.

12.2.2. Pollution et gestion des déchets

Chaque site doit gérer avec ses particularités ses risques en matière de pollution et de gestion des déchets.

Sur l'ensemble des établissements, ces risques de nuisance peuvent se répartir en quatre familles :

- Les rejets dans l'eau : en sortie des stations d'épuration ou par les épandages
- Les déchets : déchets banals, carton, papier, plastique, ferraille...
- L'air : odeur, fumées...
- Le bruit.

La gestion des rejets dans l'eau

L'exploitation des stations d'épuration d'abattoir est sous-traitée à des spécialistes du métier. Ces derniers accompagnent DUC, notamment actuellement dans une campagne progressive de travaux pour l'unité de Chailley. Par ces investissements, DUC cherche à sécuriser et pérenniser ses futurs développements industriels du site.

Gestion des déchets

Les activités génèrent différents types de déchets que l'on peut diviser en quatre grandes familles :

- Les déchets industriels banals : ce sont les déchets non revalorisables en mélange,
- Le carton et le papier : issus des méthodes d'emballage et de l'administration,
- Le plastique : majoritairement venant de surfilm d'emballages et de palettisation,
- Les déchets industriels dangereux et la ferraille.

En 2013, DUC a cotisé 271 K€ HT € auprès de l'organisation Eco-Emballage.

La gestion des rejets dans l'air (odeur et bruit)

Limiter les impacts « odeur » et « bruit » vis-à-vis du voisinage nécessite une organisation raisonnée ainsi que des moyens techniques adaptés et entretenus.

Côté organisation, la fréquence des enlèvements de déchets, les horaires de démarrage des aérateurs de station d'épuration... sont autant d'exemples d'adaptation pour respecter l'entourage.

Côté moyens techniques, des brumisateurs permettant de diffuser des inhibiteurs d'odeur ont été installés au niveau des points sensibles pouvant générer des odeurs.

Un soin tout particulier est donné pour entretenir le bio filtre à odeur composé de bruyères.

12.2.3 Utilisation durable des ressources

Pour faire fonctionner ses établissements, DUC a besoin :

- d'eau : Principalement pour le process de fabrication et le nettoyage de ses équipements,
- d'énergie : Principalement pour la fabrication de froid (climatisation des ateliers), la fabrication d'eau chaude et les cuissons vapeur.

Gestion des consommations d'eau chez DUC

Les activités d'abattage, de découpe et de transformation de viande nécessitent une utilisation raisonnée de l'eau.

Tous les sites sont connectés aux réseaux locaux d'eau de ville, souvent en tant qu'approvisionnement principal, parfois en complément à l'usage de forages privés (c'est le cas sur les sites de Chailley et de Riec sur Belon).

L'eau est utilisée principalement dans le process (fabrication de vapeur, refroidissement...) et lors du nettoyage des équipements.

Gestion des énergies

Sur l'ensemble de ses établissements, DUC consomme de l'énergie sous forme d'électricité ou de vapeur.

Sur 2013-2014, DUC amplifie et structure sa démarche de maîtrise énergétique. Sur les différents sites, des consultants en énergies ont été missionnés pour aider sur différents axes de travail : chasse aux fuites, récupération de chaleur, isolation thermique, contrôle des prestataires et sensibilisation du personnel.

Gestion des matières premières

DUC maîtrise l'ensemble des paramètres de sa production de poulets, depuis la fabrication de l'aliment destiné à ses volailles jusqu'au conditionnement et la commercialisation en passant par la reproduction, l'accoupage, l'élevage, l'abattage et la transformation.

Les éleveurs sont des prestataires de service liés par un contrat d'exclusivité à la Société DUC. Celle-ci reste propriétaire du cheptel et fournit l'aliment aux éleveurs.

Cet aliment est fabriqué, pour environ 98% de la consommation, par la filiale NUTRI-BOURGOGNE qui achète ses céréales auprès des agriculteurs locaux pour le blé et les pois, des grands groupes céréaliers français pour le maïs et des négociants internationaux pour le soja.

DUC se fournit en dindes auprès d'une filiale de la CECAB en volailles abattues et se charge des opérations de découpe et /ou de transformation puis de la commercialisation des produits.

La société a mandaté un prestataire extérieur pour l'achat de ces matières premières et anticipé au mieux les fortes fluctuations de cours de ces produits.

Utilisation des sols

La gestion de l'utilisation des sols passe par le suivi de l'épandage des effluents pour les sites qui sont concernés (analyses, accompagnement par des experts, réunion avec les agriculteurs...) et par un suivi de la qualité des boues générées par les stations d'épuration destinées à la revalorisation en compostage.

Le Groupe DUC utilise plusieurs forages pour lesquels est appliqué systématiquement un programme de surveillance et de protection des eaux souterraines.

12.2.4. Changement climatique

Bilan Gaz à Effet de Serre

En application du Décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial, le Groupe DUC a réalisé son bilan à effet de serre.

Cela lui a permis de connaître ses sources d'émission et de s'engager dans une dynamique de réduction avec un objectif de diminution de 3 % de ces rejets sur 3 ans (2013 à 2015).

Pour axes de travail DUC a identifié : l'évolution des sources d'énergie fossiles utilisées, le changement du parc de véhicules de société, la campagne de diagnostics énergétiques...

Les sites du Groupe DUC ne sont pas impactés par les conséquences éventuelles des changements climatiques.

12.2.5. Protection de la biodiversité

Depuis 1998, DUC est impliqué dans une démarche 100% non OGM d'une part et dans la valorisation de l'agriculture locale d'autre part (75% de nos matières premières sont de provenance locale).

Excellente source de protéines pour les volailles, le soja est cependant peu cultivé en France, c'est pourquoi DUC s'approvisionne auprès d'une filière brésilienne tracée et contrôlée par des organismes extérieurs : au travers d'un cahier des charges strict, DUC suit et contrôle son approvisionnement en soja non OGM.

12.3 Engagements sociétaux en faveur du développement durable

12.3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Par le système intégratif de sa filière, DUC participe à la consolidation du tissu social en zones rurales par ses éleveurs d'une part et par la collecte locale pour l'approvisionnement de ses usines d'aliments. Son recours à des sous-traitants locaux en maintenance et logistique notamment pour le fonctionnement de ses outils industriels renforce le rôle du Groupe en tant que pourvoyeur d'activité économique et d'emplois sur le territoire. L'interprofession a pris en compte ses éléments et a évalué qu'un bâtiment d'élevage génère ainsi la création de cinq emplois indirects.

Au niveau social, DUC œuvre à la garantie de l'emploi au niveau local.

12.3.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société

L'investissement de DUC avec les organisations externes est organisé de façon à bénéficier d'expériences pour les mettre à profit dans son développement. Le Groupe a choisi de participer à la Fédération des Entreprises de France pour lui permettre une ouverture sur d'autres secteurs d'activité et des occasions de benchmarking et de s'investir dans les interprofessions de son secteur, telles que la Fédération des Industries Avicoles, le CIDEF et le CIPC. Par ailleurs, des échanges avec des écoles tels que les lycées agricoles ou des écoles du domaine agroalimentaire ont lieu chaque année. En termes de sponsoring, un contrat avec le club de football de l'AJA est en place depuis plusieurs années.

12.3.3 Sous-traitance et fournisseurs

Comme évoqué dans le 12.3.1, le Groupe DUC privilégie la sous-traitance locale.

Concernant les achats, l'appel d'offre permet de mettre en avant l'engagement du fournisseur en termes de développement durable. A condition tarifaire identique, DUC préférera celui investi dans la R.S.E et le respect des normes nationales et internationales en termes de développement durable.

En 2013, la sous-traitance générale a représenté 2 175 K€ et la sous-traitance de services a représenté 18 963 K€.

12.3.4 Loyauté des pratiques

Le Groupe DUC porte une attention permanente aux pratiques des collaborateurs et des entreprises du Groupe, afin d'en garantir l'exemplarité. La confiance est une valeur centrale pour le Groupe DUC.

Pour minimiser les risques de corruption dans l'entreprise, tout achat ou investissement n'est effectué qu'après un appel d'offre ou une présentation de plusieurs devis.

Sécurité des aliments

Pour la sécurité des aliments qu'il commercialise, le Groupe DUC a mis en place un système qualité basé sur l'analyse des risques et respecte la réglementation applicable à son secteur d'activité.

Pour contrôler ces dispositions, DUC fait appel à un organisme certificateur accrédité qui effectue 81 jours d'audit par an sur la filière et les sites de production.

Le Groupe dispose d'un laboratoire de microbiologie qui a réalisé plus de 16.000 analyses en 2013. Il a choisi de faire certifier cette démarche selon le référentiel IFS, portant sur la sécurité des aliments (sains et sûrs) et le management du système qualité dans l'entreprise. Tous les ans les sites industriels sont audités et l'ensemble des 290 exigences du référentiel est passé en revue.

Droits de l'Homme

Le Groupe DUC reconnaît et affirme son attachement aux valeurs supérieures énoncées dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, aux principes énoncés dans les conventions fondamentales de l'OIT (voir 12.1.7 du présent chapitre), ainsi que son engagement à respecter les lois, principes, normes et réglementations nationales et internationales.

Pour autant, le Groupe DUC étant quasi exclusivement présent en France et en Europe, et respectant le droit en vigueur dans ces différents pays, aucune action spécifique en faveur des droits de l'homme n'est entreprise pour le moment.

6.4.3. SECTEUR HOLDING : INFORMATIONS RELATIVES A LA RESPONSABILITE SOCIALE D'ENTREPRISE DU GROUPE ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR

L'ensemble des informations sociales environnementales et sociétales requises par l'article R.225-105 du Code de commerce ne sont pas considérées comme pertinentes au regard de l'activité de la Société et de ses filiales. Elles n'ont en conséquence pas donné lieu à audit.

Au 31 décembre 2013, la Société employait 5 personnes dont 3 cadres (deux hommes et une femme) et 2 employés (2 femmes). Cet effectif, constant depuis cinq ans, se décompose comme suit en termes de tranche d'âge :

- 40 à 50 ans : 3 personnes
- 50 à 60 ans : 1 personne
- Plus de 60 ans : 1 personne

Aucune démission, aucun licenciement, ni départ à la retraite sur la période. Aucune action de formation constatée sur l'exercice.

Au titre du droit individuel à la formation (DIF), les 4 personnes concernées disposent chacune de 120 heures, dont aucune utilisation n'a été constatée.

Il n'existe aucun accord collectif au niveau de la Société mère qui est soumise à la convention collective des sociétés financières.

La durée du travail est de 35 heures hebdomadaires.

Hormis deux Administrateurs salariés ayant été attributaires d'actions gratuites, aucun autre membre du personnel n'en a été bénéficiaire. Il n'existe pas d'options de souscription d'actions.

Aucune des filiales françaises gérées par EEM n'a d'effectif salarié. Société holding française, EEM n'a aucune activité lui demandant la mise en œuvre de dispositions environnementales.

Au siège social, dont la Société est locataire, le respect des normes environnementales au titre du chauffage et de la climatisation relève du propriétaire.

Les quatre filiales et sous-filiales du Groupe (SAIP, SNC PARIS CROIX DES PETITS CHAMPS, LES VERGERS et SCI PASSAGE 99) sont domiciliées au siège social d'EEM et font appliquer dans les immeubles dont elles sont propriétaires les règles françaises en matière d'environnement et de développement durable.

En ce qui concerne la filiale cambodgienne hôtelière, soumise au droit cambodgien en la matière, on remarquera :

- qu'elle emploie 227 personnes (210 en 2012), dont 12 cadres (8 en 2012), 43 agents de maîtrise (28 en 2012) et 172 employés (174 en 2012),
- que les rémunérations ne sont différenciées ni en fonction du sexe, ni en fonction de la tranche d'âge,
- qu'au cours de l'exercice 2013, l'hôtel a recruté 41 personnes, en a licencié 23 et n'a enregistré aucun départ à la retraite,
- que les règles en matière de durée du travail sont de 8 heures par jour, 48 heures par semaine et 2 920 heures par an,
- qu'en matière de procédures d'information, une réunion mensuelle du personnel avec la Direction à laquelle participent les syndicats, est la règle,
- qu'en matière de formation, 818 heures ont été dispensées en 2013 (816 en 2012),
- qu'en matière d'actions en faveur de l'environnement, l'hôtel VICTORIA ANGKOR, avec l'aide d'étudiants, a planté 200 arbres au temple de Prahkhan (Green Day),
- que grâce à son nouveau groupe électrogène l'hôtel a fortement diminué sa consommation de combustible fossile (installé courant 2013, les données précises en année pleine ne sont pas disponibles, mais on peut estimer l'économie à plus de 25%),
- que toutes les chambres ont été dotées de régulateurs filtreurs à eau, d'une climatisation modernisée et plus économe,
- que des lampes à LED diminuant la consommation ont été installées dans tout l'hôtel,
- que l'ensemble du personnel en contact avec la clientèle est soumis à une visite médicale régulière et une vaccination contre l'hépatite.

6.4.4. SECTEUR CASINOS - JEUX DE LOISIRS : INFORMATIONS RELATIVES A LA RESPONSABILITE SOCIALE D'ENTREPRISE DU GROUPE SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS

1. INFORMATIONS SOCIALES

1.1. EMPLOI

1.1.1. Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Zone géographique Sexe Age	Paris		Aude (Gruissan et PLN)		Puy de Dôme		Pyrénées Orientales (Collioure)		TOTAL	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Inférieur à 30 ans	6	1	13	13	5	6	2	2	26	22
Entre 31 et 40 ans	3	2	16	12	3	6	10	2	32	22
Entre 41 et 50 ans	3	1	16	11	12	6	11	2	42	20
Entre 51 et 60 ans	1	0	15	3	1	4	3	3	20	10
Supérieur à 60 ans	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
TOTAL	13	4	60	40	21	22	26	9	120	75

1.1.2. Embauches et licenciements

Effectif inscrit	Contrats à durée indéterminée	Contrats à durée déterminée	TOTAL
31 octobre 2013	180	15	195
31 octobre 2012	175	6	181
31 octobre 2011	150	6	156

Embauches réalisées au cours de l'exercice 2012-2013 et présents au 31 octobre 2013

Contrats à durée indéterminée	Contrats à durée déterminée	TOTAL
14	24	38

Licenciements réalisés, par motifs

	31 octobre 2013	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Inaptitude physique	2	1	2
Economique	0	2	0
Autres	0	8	4
TOTAL	2	11	6

1.1.3. Heures travaillées par la main d'œuvre extérieure à la Société (recours au travail temporaire)

31 octobre 2013	31 octobre 2012	31 octobre 2011
0	50	20

1.1.4. Evolution des rémunérations

Rémunérations mensuelles moyennes par catégories	31 octobre 2013	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Employés	1.513	1.514	1.421
Agents de maîtrise	2.173	2.137	2.126
Cadres	3.186	3.207	3.303

Evolution des augmentations	1 ^{er} novembre 2011	1 ^{er} novembre 2012
Employés	NEANT	1%
Agents de maîtrise	NEANT	1%
Cadres	NEANT	1%

1.2. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL ET ABSENTEISME

On distingue deux grandes catégories de travailleurs à temps plein :

- Les employés, dont le temps de travail est géré par mois conclu en heures. Leur horaire hebdomadaire est de 35 heures ;
- Les agents de maîtrises et les cadres, dont le temps de travail est géré par mois conclu en heures sauf pour le cadre dirigeant qui est au forfait jours (217 jours).

Nombre de salariés à temps partiel

Quotité de temps de travail	Nombre de salariés
Inférieur à 30%	2
De 30% à 49%	4
De 50% à 75%	9
De 75% à 90%	5

L'absentéisme revêt différentes causes, certaines étant prévisibles, mais la majorité d'entre elles étant subies.

Le casino de GRUISSAN a recours à du personnel de remplacement, sous CDD.

1.3. RELATIONS SOCIALES ET ACCORDS COLLECTIFS

1.3.1. Organisation du dialogue social

Dans chaque exploitation, les salariés sont représentés par des délégués du personnel, à l'exception du casino de Port-la-Nouvelle pour raison de carence.

L'information des salariés se fait régulièrement par voie de notes de services apposées sur des panneaux d'affichage réservés à cet effet et par distribution aux chefs de service.

Société Française de Casinos

Les procédures d'information du personnel se font par voie d'affichage sur les emplacements destinés à cet effet.

Les dernières élections des délégués du personnel se sont déroulées le 28 novembre 2013. Une personne a été élue à l'issue de ce scrutin.

Casinos

- Gruissan

Il y a eu carence concernant la délégation HCCP.

Les procédures d'information passent par des notes de services affichées dans les salles de repos et distribuées aux chefs de service.

- Port la Nouvelle

La procédure d'information pour le personnel se fait lors des débriefings hebdomadaires, lors des réunions générales.

Des entretiens individuels ont également lieu.

Le personnel est consulté à chaque réunion de son service.

Toute négociation se fait en direct entre le salarié ou l'équipe et le directeur.

- Châtel Guyon

Les procédures d'information du personnel se font par application des méthodes suivantes :

- écoute active du personnel,
- notes de service et d'information,
- présentation des bilans,
- organisation de réunions.

- Collioure

Le dialogue est permanent par l'intermédiaire des délégués du personnel ou directement entre les salariés et la Direction.

1.4. SANTE ET SECURITE

1.4.1. *Conditions de santé et de sécurité au travail*

En application des dispositions légales, le suivi des salariés est effectué par les services de la médecine du travail au moins tous les deux ans.

Société Française de Casinos

Le document unique d'évaluation des risques professionnels est mis à jour au moins une fois par an.

Casinos

Le travail de nuit est indispensable pour l'exploitation des casinos du Groupe. Celui-ci mène une réflexion permanente pour améliorer les conditions de travail nocturne afin d'en limiter ou en supprimer les conséquences les plus néfastes.

- Gruissan

La médecine du Travail et l'Inspection du Travail font périodiquement des visites. Le document unique des risques a été réalisé avec l'aide d'un prestataire extérieur.

Les employés travaillant de nuit bénéficient d'une majoration de leur rémunération de 10% pour les employés et de 5 % pour les agents de maîtrise et les cadres et ce dans la limite de 750 heures annuelles. Ils bénéficient aussi d'un ou deux jours de congés supplémentaires selon le nombre d'heures effectuées dans l'année.

- Port la Nouvelle

Tout personnel travaillant durant « la comptée » a l'obligation de porter un casque de sécurité durant cette tâche de travail.

- Châtel Guyon

Un Document Unique d'évaluation des risques a été élaboré.

- Collioure

La sécurité est assurée en permanence par les obligations légales que nous respectons : personnels formés, mise en conformité des installations, contrôles par des sociétés agréées, relations constantes avec le SDIS et dialogue avec la Médecine du Travail.

1.4.2. *Accidents du travail (fréquences et gravités) et maladies professionnelles,*

Maladies professionnelles		
31 octobre 2013	31 octobre 2012	31 octobre 2011
0	0	0
Accidents du travail avec arrêt		
31 octobre 2013	31 octobre 2012	31 octobre 2011
2	2	1
Taux de fréquence		
31 octobre 2013	31 octobre 2012	31 octobre 2011
1%	1%	1%
Taux de gravité		
31 octobre 2013	31 octobre 2012	31 octobre 2011
NA	NA	NA

Aucun accord n'existe avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail, en dehors du Casino de Port-la-Nouvelle pour lequel un accord sur les heures de nuit est appliqué.

1.4.3. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, relatives :

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective,
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession,
- à l'élimination du travail forcé obligatoire,
- à l'abolition effective du travail des enfants.

Sur l'ensemble des sites, les textes en vigueur sont respectés.

1.5. FORMATION

1.5.1. *Politiques mises en œuvre en matière de formation*

Société Française de Casinos

Un plan de formation est arrêté tous les ans, il est établi en fonction des besoins de l'entreprise et prend principalement en compte l'entretien et le perfectionnement des connaissances.

Casinos

- Gruissan

Les formations sont validées en fonction des budgets disponibles et des priorités liées au fonctionnement. Une part est utilisée pour le bien-être des collaborateurs (gestion du stress) et l'évolution de l'outil informatique.

Des formations obligatoires en matière de sécurité (SST, manipulation des extincteurs, exercices d'évacuations, etc.) sont réalisées.

- Port la Nouvelle

Mise en place d'un plan de formation à la demande ou en collectif pour tout le personnel. Information en continu et lors de l'entretien individuel du personnel sur les différents types de formations à leur disposition.

- Châtel Guyon

Formation TITO.

Habilitation électrique.

Formation Web marketing.

- Collioure

La Direction a rencontré l'assistante régionale du FAFIH à qui elle a expliqué la situation de la société. Grâce à cette entrevue, le FAFIH a accordé une attribution supplémentaire de fonds mutualisés d'un montant conséquent (plus de la moitié du budget formation annuel) ce qui a permis d'accepter et de mener à bien toutes les formations tant obligatoires (sécurité, webmarketing) qu'indispensables (mise en place du système « tito », CIEL évolution) et individuelles (conduite de chariots de manutention).

1.5.2. Nombre total d'heures de formation

Société Française de Casinos

14 heures au cours de l'exercice.

Casinos

- Gruissan

472 heures au cours de l'exercice.

- Port la Nouvelle

En 2013, 90 heures de formation ont été dispensées dans le cadre du DIF, le FONGECIF ou le plan de formation.

- Châtel Guyon

64 heures utilisées dans le cadre du DIF au cours de l'exercice.

- Collioure

178 heures au cours de l'exercice.

1.6. EGALITE DE TRAITEMENT

1.6.1. Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le Groupe s'attache à ne pas créer d'inégalité entre hommes et femmes, que ce soit au niveau de la catégorie d'emploi ou de la rémunération.

Historiquement dans le secteur des casinos, certains postes sont plus souvent occupés par des hommes, comme par exemple la sécurité. D'autres le sont plus par des femmes, comme les caissières. Mais quand un poste est devenu vacant, l'offre est ouverte à toutes et à tous.

1.6.2. Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Société Française de Casinos

L'effectif de plus de 20 salariés n'étant pas atteint, la Société n'est pas soumise à l'obligation d'embauche de travailleurs handicapés.

Casinos

- Gruissan

Les postes de Techniciens et de Croupiers demandent de nombreuses heures debout.

La Direction a travaillé avec le MEDEF de l'Aude pour ces recrutements : sans succès.

A ce jour le Casino emploie un travailleur handicapé.

- Port la Nouvelle

Embauche d'une personne handicapée, avec adaptation de son poste de travail.

Achat de matériel et fournitures bureautiques auprès des centres employant des personnes handicapées.

- Châtel Guyon

Embauche en septembre 2012 d'un salarié reconnu travailleur handicapé.

Contrat avec une entreprise adaptée.

- Collioure

A ce jour, la société compte trois personnes reconnues à la COTOREP.

1.6.3. Politique de lutte contre les discriminations

En termes de non-discrimination et de respect des minorités, le Groupe SFC réaffirme son engagement à lutter contre toute forme de discrimination ainsi que sa volonté de respecter la diversité, l'égalité des chances et l'égalité entre les hommes et les femmes, l'insertion des travailleurs handicapés ou l'origine (ethnique, nationale, culturelle, religieuse, etc.).

En effet, le Groupe SFC, depuis son origine, a toujours pris position en faveur de la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'embauche qui constitue le fondement de ses pratiques de recrutement en s'appuyant tout simplement sur la loi.

2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

L'activité du Groupe SFC a peu d'impact sur l'environnement, malgré tout, le Groupe s'efforce à tendre vers le zéro-pollution. Aucune démarche d'évaluation ou de certification en matière d'environnement n'est donc nécessaire.

Les questions environnementales n'ont pas été intégrées dans les plans de formation au sein du Groupe.

2.1. POLLUTION ET GESTION DES DECHETS

2.1.1. Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

L'activité du Groupe ne génère pas de déchets nocifs pour l'environnement.

2.1.2. *Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets*

Casinos

- Gruissan

Les dispositifs d'éclairage utilisent des leds dans la mesure du possible.

A l'hôtel, des informations sont disposées à l'attention des clients sur ce sujet.

Les fenêtres des chambres disposent d'un système qui coupe le chauffage ou la climatisation lorsque les baies sont ouvertes.

- Port la Nouvelle

Plusieurs poubelles sont installées dans les points de vente et de préparation, ce qui permet d'effectuer un tri sélectif des déchets. Ceux-ci sont acheminés dans les containers prévus à cet effet.

- Châtel Guyon

Mise à disposition de poubelles de tri sélectif.

2.1.3. *Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité*

L'activité des Centres de jeux « La Tête dans les Nuages » ne génère pas de nuisance sonore.

L'activité du Centre de jeux « La Tête dans les Nuages » ne génère pas de pollution spécifique à son activité, la situation des machines en sous-sol d'un bâtiment de bureaux limite les nuisances sonores pour le voisinage.

Casinos

- Gruissan

Le Casino n'a pas de voisins immédiats.

Le respect des « non » nuisances est impératif pour la satisfaction de nos clients de l'hôtel.

- Port la Nouvelle

L'établissement est situé loin de toute habitation.

Concernant l'activité discothèque, nous respectons le nombre de décibels autorisés.

- Châtel Guyon

Utilisation d'un sonomètre.

- Collioure

L'activité discothèque qui peut engendrer des nuisances sonores pour les riverains fait l'objet d'une étude d'impact. Un nouveau limiteur de bruit va être installé pour la prochaine saison.

2.2. UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

Tous les établissements du Groupe respectent les contraintes locales.

Le Groupe n'utilise aucune matière première. Ses consommations sont limitées à l'électricité, l'eau, en dehors des matières spécifiques nécessaires liées à son activité (produits alimentaires, boissons,...). Il s'efforce notamment d'acheter des produits alimentaires avec le moins d'emballage possible.

L'énergie qu'utilise le Groupe résulte essentiellement de la fourniture d'électricité. Son activité ne nécessite pas d'avoir recours à des énergies renouvelables.

Casinos

- Gruissan

L'énergie première du Casino est l'électricité. Le Casino dispose de son propre transformateur. Les nouvelles technologies liées aux chauffages et climatisations améliorent le rendement de ceux-ci et réduisent leurs consommations.

- Port la Nouvelle

Changement de la majorité des ampoules des spots de l'établissement par des ampoules à LED. Mise en place de programmeurs sur les enseignes extérieures afin d'optimiser leur période d'allumage.

- Collioure

Mise en place depuis 2013 de l'éclairage par LED avec remplacement des vieilles installations.

2.2.1. *Utilisation des sols*

Cette information ne semble pas pertinente eu égard à l'activité du Groupe SFC.

2.3. CHANGEMENT CLIMATIQUE

Cette information n'est pas pertinente, l'activité du Groupe ne provoque pas de rejets de gaz à effet de serre.

2.4. PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

Le Groupe n'est pas concerné par la protection de la biodiversité puisque son activité ne porte pas atteinte à la diversité du monde vivant à quelques niveaux que ce soit : diversité des milieux (écosystèmes), diversité des espèces, diversité génétique au sein d'une même espèce.

3. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1. IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

3.1.1. *En matière d'emploi et de développement régional*

Toutes les entreprises du Groupe privilégient l'emploi des habitants de leur commune d'implantation ainsi que le recours à des fournisseurs locaux.

3.2. RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTERESSEES PAR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

3.2.1. *Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations*

Ce dialogue peut prendre la forme de relations et d'échanges avec les écoles, les associations locales ou l'implication dans des organismes voués à la promotion de la ville.

3.2.2. *Actions de partenariat ou de mécénat*

Le partenariat concerne aussi bien les relations avec de nombreux clubs et associations locales que la participation à des événements culturels ou sportifs sur la commune d'implantation du casino.

Actions de mécénat avec les associations locales (ex : piano à RIOM, ASM boxe,...).

3.3. SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

3.3.1. *Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux*

En règle générale, la majorité des fournisseurs sont locaux ou régionaux et le recours d'achats de fournitures auprès d'ateliers protégés est pratiqué le plus souvent possible.

3.3.2. *Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité social et environnementale*

Le Groupe n'est pas concerné car il ne fait pas appel à des sous-traitants.

3.4. LOYAUTE DES PRATIQUES

3.4.1. *Actions engagées pour prévenir la corruption*

Les casinos appliquent la réglementation des jeux ainsi que la procédure Tracfin.

3.4.2. *Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs*

Les casinos du Groupe SFC mettent à la disposition de leur clientèle des informations relatives aux dangers du jeu.

Le contrôle de l'identité des personnes à l'entrée des casinos permet d'éviter aussi bien l'accès des joueurs sous le coup d'une interdiction de jouer que celles des mineurs.

3.5. AUTRES ACTIONS ENGAGEES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

Néant.

7. DETENTION DU CAPITAL PAR CERTAINS ACTIONNAIRES

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote : la Société VERNEUIL ET ASSOCIES détient plus des deux tiers du capital social et des droits de vote.

Aucune modification de cette détention n'est intervenue au cours de l'exercice 2013.

En application des dispositions de l'article L.621-18-2 du Code de commerce, il est précisé qu'à la connaissance de la Société aucune opération n'a été réalisée sur les titres de la société par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches.

Au 31 décembre 2013, à la connaissance de la Société, la répartition du capital était la suivante :

Actionnaires	Capital (actions)		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
VERNEUIL ET ASSOCIES	996.187	90,62	996.187	90,62
FOCH INVESTISSEMENTS	21.643	1,97	21.643	1,97
Autres actionnaires nominatifs	21.392	1,95	21.392	1,95
Public	60.043	5,46	60.043	5,46
Total	1.099.265	100,00%	1.099.265	100,00%

8. EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION AU COURS DE L'EXERCICE 2013

Mois	Nombre de titres échangés	Cours le plus bas	Cours le plus haut
Janvier 2013	159	7,85 €	7,85 €
Février 2013	10	8,94 €	8,94 €
Mars 2013	358	6,61 €	8,91 €
Avril 2013	541	6,95 €	8,00 €
Mai 2013	520	5,74 €	6,50 €
Juin 2013	10	5,74 €	5,74 €
Juillet 2013	541	4,51 €	5,74 €
Août 2013	781	4,75 €	7,17 €
Septembre 2013	1.527	4,90 €	7,00 €
Octobre 2013	3.028	4,85 €	5,86 €
Novembre 2013	400	3,51 €	3,51 €
Décembre 2013	2.549	4,00 €	4,95 €

9. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 les rémunérations, de quelque nature qu'elles soient, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature versée aux mandataires sociaux de la Société par :

- la Société VERNEUIL PARTICIPATIONS,
- les sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce,
- la Société qui la contrôle au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce,

ont été les suivantes :

En K€	Madame Sylvie RAJAONARISON, Administrateur					
	2013			2012		
	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total
Avantages à court terme *	60	26	86	59	27	86
Jetons de présence	0	0	0	0	0	0
TOTAL	60	26	86	59	27	86

* Par « avantages à court terme », il faut entendre la rémunération proprement dite, les congés payés, les primes, l'intéressement, les avantages en nature et la participation des salariés.

La Société n'a pas d'engagement de quelque nature que ce soit, conditionnelle ou différée, avec l'un des membres du Conseil d'Administration, y compris correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages en nature dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonction ou postérieurement à celles-ci.

Nous vous informons, par ailleurs, qu'aucun prêt et aucune garantie n'ont été consentis par la Société VERNEUIL PARTICIPATIONS à l'un de ses dirigeants ou administrateurs.

10. DELEGATIONS EN COURS

L'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire Annuelle et Extraordinaire) en date du 26 septembre 2013 a autorisé le Conseil d'Administration, le cas échéant avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à procéder aux opérations suivantes :

Autorisation	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximal
Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois 25 novembre 2015	15.000 K€
Offre publique avec suppression du droit préférentiel de souscription	26 mois 25 novembre 2015	15.000 K€ (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant nominal maximal prévu à la première ligne de ce tableau)
Autorisation à l'effet d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission avec maintien ou suppression de droit préférentiel de souscription	26 mois 25 novembre 2015	15% de l'émission initiale (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant nominal maximal prévu à la première ligne de ce tableau)

Aucune de ces autorisations n'a été utilisée au cours de l'exercice.

11. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application des dispositions de l'article 221-1-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous indiquons que le montant des honoraires, au titre des exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013, versés par VERNEUIL PARTICIPATIONS et les Sociétés faisant l'objet d'une intégration globale à la date de clôture de l'exercice, aux Commissaires aux Comptes en charge des comptes annuels et consolidés de notre Société s'est élevé à :

En €	SYNERGIE AUDIT		LRD & ASSOCIES	
	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2012
AUDIT				
Commissariat aux comptes et certification des comptes				
- Emetteur	34.768	31.096	27.913	31.096
- Filiales intégrées globalement	105.846	114.050	0	0
Missions accessoires	0	0	0	0
- Emetteur	0	0	0	0
- Filiales intégrées globalement	1.783	1.922	0	0
Sous-total	142.397	147.068	27.913	31.096
AUTRES PRESTATIONS				-
Juridique, fiscal, social	0	0	0	0
- Emetteur	0	0	0	0
- Filiales intégrées globalement	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0
TOTAL	142.397	147.068	27.913	31.096

12. ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Au cours de l'exercice et au dernier jour de celui-ci, la Société n'avait aucun salarié.

13. LES AUTRES POINTS SUR LESQUELS LES ACTIONNAIRES SONT APPELES A STATUER

APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES (art. L.225-38 du Code de commerce)

Nous vous proposons, en l'absence au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 de nouvelles conventions réglementées, de prendre acte que les conventions réglementées conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux Comptes ont été régulièrement avisés de ces conventions qui sont relatées dans leur rapport spécial.

NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

En remplacement de Madame Sylvie RAJAONARISON qui n'a pas souhaité voir son mandat renouvelé, nous vous proposons de nommer Madame Mariam CHAMLAL qui a d'ores et déjà indiqué qu'elle accepterait ces fonctions au cas où l'Assemblée viendrait à la désigner en qualité de nouvel administrateur. Cette nomination serait faite pour une durée de six exercices.

Fait à Paris, le 30 septembre 2014
Le Président
Isabelle BERNARD DELORE

COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

I. ETAT DE SITUATION FINANCIERE

(en Keuros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012	Notes
Ecarts d'acquisition - Goodwill		0	0	
Immobilisations incorporelles		730	479	2
Immobilisations corporelles		24 040	24 738	3
Immeubles de placement		0	0	4
Participations dans des entités liées		0	0	5
Titres mis en équivalence		5 879	7 371	6
Autres actifs financiers non courants		2 949	2 172	7
Autres actifs non courants		0	0	
Impôts différés		0	0	9
ACTIFS NON COURANTS		33 598	34 760	
Actifs biologiques		6 946	7 412	11
Stocks et en-cours		9 514	9 317	12
Clients		22 490	23 861	13
Autres actifs courants		4 793	4 818	14
Actif d'impôt exigible		68	199	
Trésorerie et équivalents de trésorerie		417	708	
ACTIFS COURANTS		44 228	46 314	
ACTIFS NON COURANTS ET GROUPES D'ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE		0	0	10
TOTAL DEL'ACTIF		77 826	81 074	
Capital		10 993	10 993	16
Réserves consolidés		-8 931	2 911	
Ecarts de conversion		14	-22	
Résultat net part du groupe		-5 415	-12 169	
Capitaux propres part du groupe		-3 339	1 714	
Intérêts des minoritaires		-1 691	-221	
CAPITAUX PROPRES		-5 031	1 492	
Emprunts auprès des établissements de crédit		53	905	17
Autres passifs non courants		2 853	2 837	18
Provisions non courantes		4 743	5 045	19
Impôts différés		22	22	20
PASSIFS NON COURANTS		7 671	8 809	
Emprunts auprès des établissements de crédit		26 905	26 683	17
Emprunts et dettes financières divers		4 437	4 467	17
Fournisseurs		27 241	27 133	21
Dettes fiscales et sociales		13 865	10 385	22
Autres dettes courantes		2 427	2 021	23
Provisions courantes		310	83	24
Passif d'impôt exigible		0	0	
PASSIFS COURANTS		75 186	70 772	
PASSIFS LIES AUX ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE		0	0	
TOTAL DU PASSIF		77 826	81 074	

II. COMPTES DE RESULTATS CONSOLIDES

(en K euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012	Notes
Chiffre d'affaires		201 249	188 791	
Subventions publiques		100	100	
Autres produits opérationnels		249	393	
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES		201 598	189 284	25
Charges opérationnelles :				
Achats consommés		-111 456	-100 138	
Variation de stocks de produits finis et des travaux en cours		-171	1 205	
Charges externes		-54 313	-52 678	
Charges de personnel		-33 397	-32 222	
Impôts et taxes		-3 708	-3 484	
Dotations nettes aux amortissements		-2 811	-2 826	
Dépréciation d'actifs net des reprises :				
Sur goodwill		0	0	
Sur immobilisations		-98	-175	
Sur actifs financiers		0	0	
Sur actifs courants		-130	-21	
Pour risques et charges		-531	-418	
Autres (produits) charges opérationnelles :				
autres charges		-283	-91	
autres produits (charges) exceptionnels		126	207	
Transfert de charge et production immobilisée		270	369	
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		-4 904	-986	25
Autres produits et charges opérationnels non courants		-256	-33	
RESULTAT OPERATIONNEL		-5 160	-1 019	
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		9	10	
Coût de l'endettement financier brut		-599	-623	
Coût de l'endettement financier net		-590	-612	
Autres produits financiers		4	14	
Autres charges financières		-10	-7	
Autres produits et charges financiers ⁽¹⁾		-6	7	
Quote-part dans le résultat net des participations mises en équivalence		-1 465	-10 840	
RESULTAT AVANT IMPOTS		-7 221	-12 464	
Charge d'impôt sur le résultat		196	-362	27
RESULTAT APRES IMPOTS DES ACTIVITES POURSUIVIES		-7 024	-12 826	
Résultat net d'impôt des activités arrêtées		0	0	
RESULTAT NET DEL'ENSEMBLE CONSOLIDE		-7 024	-12 826	
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère		-5 415	-12 169	
Résultat net attribuable aux intérêts des minoritaires		-1 609	-658	
Résultat net par action en euros des activités poursuivies		-6,39	-11,67	
Résultat dilué par action en euros des activités poursuivies		-6,39	-11,67	
Résultat net par action en euros des activités abandonnées		0,00	0,00	
Résultat dilué par action en euros des activités abandonnées		0,00	0,00	
Résultat net par action en euros de l'ensemble consolidé		-4,93	-11,07	
Résultat dilué par action en euros de l'ensemble consolidé		-4,93	-11,07	
(1) Dont : profit (pertes) de change		7	5	

III. ETAT DE RESULTAT GLOBAL

ETAT DE RESULTAT GLOBAL	31/12/2013	31/12/2012
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-7 024	-12 826
Eléments recyclables		
Variation des écarts de conversion (EEM)	-36	-19
Variation de la juste valeur des instruments financiers (EEM)	143	33
Réévaluation des terrains (Duc)	0	-56
Impôts sur les opérations en capitaux propres	-47	17
sous-total	59	-25
Eléments non recyclables		
Variation des écarts actuariels (EEM & Duc)	665	-1 113
Impôts sur les opérations en capitaux propres	-221	323
sous-total	444	-790
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	503	-815
RESULTAT GLOBAL DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-6 521	-13 642
.attribuable aux porteurs de capitaux		
propres de la société mère	-5 048	-12 769
.attribuable aux minoritaires	-1 609	-873

IV. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en Keuros)	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net de l'ensemble consolidé	-7 024	-12 826
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	1 465	10 590
Dotations (reprises) nettes d'amortissements et provisions	2 834	3 348
Autres (produits), charges calculés	431	0
Coût de financement	599	623
Produits financiers	-9	-10
Impôt sur les sociétés	-196	362
(Plus-values), moins-values de cession et de dilution	89	31
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts	-1 812	2 117
Variation actifs biologiques	465	-914
Variation des stocks	-197	-1 205
Variation des clients	1 370	-378
Variation des fournisseurs	108	-603
Variation des dettes fiscales et sociales	3 480	187
Variation des autres actifs et passifs courants	443	-2 224
Intérêts reçus	9	7
Impôt sur le résultat (payé) remboursé	196	-16
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE OPERATIONNELLE	4 064	-3 029
Acquisitions d'immobilisations incorporelles, corporelles	-2 551	-2 123
Acquisitions d'immobilisations financières	-781	-254
Acquisitions d'autres actifs non courants	0	0
Cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles	0	108
Cessions d'immobilisations financières	4	42
Cessions, remboursement d'autres actifs non courants	0	0
Cessions d'actifs détenus en vue de la vente	0	0
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	2 278
Incidence des variations de périmètre	97	-241
Incidence des décalages liés aux opérations d'investissement	0	0
variation des autres actifs non courants	0	0
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'INVESTISSEMENT	-3 232	-192
Augmentation (diminution) des C/C des associés des minoritaires et des sociétés apparentées	90	0
Acquisition de titres d'auto contrôle	0	-52
Augmentation de capital	0	0
Souscription d'emprunts	665	17
Remboursement d'emprunts	-1 325	-1 330
Intérêts payés	-596	-562
Augmentation (diminution) des autres passifs non courants	0	0
Souscription (remboursement) d'autres dettes financières	0	0
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DE FINANCEMENT	-1 166	-1 928
VARIATION DE TRESORERIE	-333	-5 148
TRESORERIE NETTE		
à l'ouverture	-24 626	-19 478
à la clôture	-24 960	-24 626
Dont :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	417	708
Découverts bancaires	-25 376	-25 335

IV. TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

En K€	Capital	Primes	Réserves consolidées	Capitaux propres part du groupe	Intérêts des minoritaires	Capitaux propres consolidés
31/12/2011 Publié	10 992	22 514	-17 351	16 155	1 060	17 215
retraitements			-1 813	-1 813	-366	-2 178
31/12/2011 Retraité	10 992	22 514	-19 164	14 342	695	15 037
Résultat de la période			-12 169	-12 169	-658	-12 826
Autres éléments du résultat global			-600	-600	-215	-815
ST	0	0	-12 769	-12 769	-873	-13 642
actions gratuites (EEM)			-145	-145		-145
Divers (EEM)			-77	-77		-77
variation auto contrôle (EEM et DUC)			-73	-73	-25	-97
Variation prix des options d'achat de titres DUC			450	450		450
Divers (SFC)			-15	-15	-18	-33
31/12/2012	10 992	22 514	-31 792	1 714	-221	1 492
31/12/2012	10 992	22 514	-31 792	1 714	-221	1 492
Résultat de la période			-5 415	-5 415	-1 609	-7 024
Autres éléments du résultat global			367	367	136	503
ST	0	0	-5 048	-5 048	-1 473	-6 521
Divers (EEM)			-4	-4		-4
variation auto contrôle (EEM)			2	2		2
Divers (SFC et DUC)			-3	-3	3	0
31/12/2013	10 992	22 514	-36 846	-3 340	-1 691	-5 031

V. ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS

A. Approbation des comptes

Les comptes sociaux et consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 septembre 2014 après examen du Comité d'Audit du 30 septembre 2014. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires.

B. Périmètre de consolidation

Le Groupe VERNEUIL PARTICIPATIONS est composé :

- des sociétés VERNEUIL PARTICIPATIONS et FINANCIERE DUC lesquelles sont consolidées par intégration globale,
- du Groupe DUC, consolidé par intégration globale,
- du Groupe ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR qui est consolidé par mise en équivalence,
- du Groupe SFC qui est consolidé par mise en équivalence.

Les actions DUC, EEM et SFC sont cotées sur l'Eurolist d'Euronext compartiment C Paris.

	Siège	Rcs	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle	
			31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
VERNEUIL PARTICIPATIONS	Paris	542 099 890				
Electricité et Eaux de Madagascar	Paris	602 036 782	23,50%	24,04%	28,66%	28,84%
Société Française de Casinos	Paris	393 010 467	19,52%	19,52%	19,52%	19,52%
Financière Duc	Luxembourg		100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Groupe Duc SA	Chailley (89)	722 621 166	68,17%	68,17%	72,04%	72,04%
Scea de Varennes	Chailley (89)	384 018 644	68,10%	68,17%	99,90%	100,00%
Charolles Accoupage	Chailley (89)	382 094 092	68,17%	68,17%	100,00%	100,00%
Nutri-Bourgogne	Chailley (89)	401 735 352	68,17%	68,17%	100,00%	100,00%
Drome Acoupage	Chailley (89)	343 580 981	44,99%	44,99%	66,00%	66,00%
Sovigard	Chailley (89)	339 457 178		68,17%		100,00%
Duc Développement International	Chailley (89)	433 278 892		47,69%		69,96%
Sci de Varennes	Chailley (89)	385 025 440	68,17%	68,17%	100,00%	100,00%
Rôtisserie Duc Dijon	Chailley (89)	448 423 053	68,17%	68,17%	100,00%	100,00%
DRB, Bulgarie			34,77%	34,77%	51,00%	51,00%
DGS		753 950 724		34,09%		50,00%

Les principales variations de périmètre de l'exercice 2013 concernent le Groupe DUC :

- Le Groupe DUC a cédé ses parts dans la société DGS, mère d'AMILLY ACCOUVAGE et de VCF ;
- La société DUC DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL a été liquidée le 13 juin 2013 ;
- La société SOVIGARD a été absorbée par la société DUC avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013.

L'impact de ces sorties de périmètre sur les comptes consolidés est non significatif.

C. Faits caractéristiques de la période et événements postérieurs

1. ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (EEM)

La société VERNEUIL PARTICIPATIONS a cédé 16.877 titres ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR au cours de l'exercice pour 100 K€. Ceci ajouté à la variation des titres d'autocontrôle chez EEM a eu un effet dilutif pour VERNEUIL PARTICIPATIONS, ce qui a entraîné une perte de 121 K€.

L'impact d'EEM dans les comptes de VERNEUIL PARTICIPATION est une perte de 1.607 K€ dans les comptes au 31 décembre 2013 contre une perte de 10.695 K€ dans ceux au 31 décembre 2012.

Les Commissaires aux Comptes d'EEM ont émis une réserve relative à une créance de 585 K€ non réglée au 31 décembre 2013 et qu'ils considéraient comme devant être dépréciée. Cette créance a été réglée à la date d'arrêté des comptes de VERNEUIL PARTICIPATIONS.

La valeur de la participation d'EEM s'établit au 31 décembre 2013 à 2.752 K€ contre 4.383 K€ au 31 décembre 2012. Cette valeur est à comparer à la valeur des 743.572 titres EEM détenus calculée selon le cours de bourse au 31 décembre 2013, soit 3.123 K€.

EEM présente pour 2013 un résultat consolidé part du Groupe déficitaire de 2.683 K€, qui se répartit entre ses différentes activités de la façon suivante :

	Gascogne	Immobilier	Hôtellerie	Structure	31/12/2013
Produit des activités ordinaires		1 192	4 056	37	5 285
Résultat opérationnel courant		-1 175	216	-3 032	-3 991
Résultat opérationnel	14 923	-915	117	-4 896	9 229
Résultat avant impôt	-1 502	-655	193	-4 782	-6 747
Charge d'impôt sur le résultat		-12	-57	15	-54
Résultat après impôt des activités poursuivies	-1 502	-667	136	-4 767	-6 800
Résultat net d'impôt des activités abandonnées					
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 502	-667	136	-4 767	-6 800
dont part du groupe	-1 832	172	82	-1 105	-2 683
intérêts minoritaires			36		36

Concernant le Groupe GASCOGNE l'annexe d'EEM indique :

« Eu égard à la difficulté de définir une valeur précise du groupe GASCOGNE au 31/12/2013 pouvant varier entre une valeur très faible en cas d'échec de la conciliation non terminée au 31/12/2013 et une valeur tenant compte des effets probables de l'accord signé postérieurement à la clôture mais comportant de nombreuses conditions suspensives, EEM a décidé de valoriser globalement ses actifs détenus sur GASCOGNE (titres et compte courant) sur la base de sa quote-part boursière, soit à 3.792 K€ au 31/12/2013, les titres étant retenus pour la quote-part de capitaux propres dans le Groupe GASCOGNE, soit à 1.793 K€ et les comptes courant pour le différentiel de valeur entre le cours de bourse et la quote-part de capitaux propres, soit à 2.038 K€.

Ainsi, GASCOGNE contribue au résultat du Groupe par une perte de 3.287 K€ liée à :

- Une contribution négative de 16.425 K€ au résultat des sociétés mises en équivalence,
- Une variation de provision de 13.138 K€ classée en autres produits opérationnels non courant.»

Concernant le secteur immobilier, certaines opérations se sont dénouées. Dans le cadre de cession/remboursements le Groupe EEM a perçu pour 2.663 K€ de biens ou de créances.

2. Groupe DUC

Le nombre de titres détenus dans la société DUC, tête du Groupe DUC, a été maintenu à 1.210.955.

Faits majeurs de l'exercice

Le Groupe DUC a connu une année très chaotique dans un marché atone. La bagarre pour les parts de marché a contribué largement à la dégradation des marges brutes et des résultats. Il a dû gérer sa progression d'activité avec des moyens financiers limités.

Plus de 146.000 tonnes d'aliments ont été produites en 2013. Il s'agit du plus fort tonnage jamais produit. Après six mois de rodage en 2012, les importants travaux engagés l'arrivée de la coopérative Valsoleil ont permis de monter la capacité du couvoir à 290.000 poussins/semaine.

Le partenariat du Groupe DUC avec GLON SANDERS a pris fin en octobre 2013, date à laquelle DUC a cédé la totalité de ses parts de DGS à GLON SANDERS HOLDING.

Les démarches enclenchées dans le cadre de l'ARI n'ont pas pu aboutir favorablement sur 2013, faute de fonds propres suffisants.

Début novembre 2013, la CCSF d'Auxerre a accordé à la société DUC un sursis à paiement de ses dettes fiscales et sociales dont le montant au 31 décembre 2013 est de 3.468 K€. L'échéancier n'est pas encore défini. Une demande d'étalement des dettes envers les caisses de retraite est en cours pour un montant de 385 K€.

En décembre, le Groupe DUC a initié un plan de réorganisation de la structure financière et de l'endettement de la société afin de renforcer les fonds propres du Groupe.

Evènements postérieurs et perspectives

Dans le cadre de la restructuration financière, industrielle et juridique du Groupe DUC et avec l'aide de conseils, un business plan 2014-2016 lequel fixe les lignes directrices pour les 3 prochaines années a été établi. Il apparaît nécessaire de restaurer les marges à court terme et d'investir afin de combler le retard de compétitivité accumulé depuis quelques années.

La démarche globale de réorganisation que DUC mène avec l'appui des pouvoirs publics vise à :

- recapitaliser le Groupe DUC avec les moyens financiers permettant de mettre en œuvre son programme d'investissements sur 3 ans ;
- orienter sa stratégie vers la différenciation par la qualité et vers l'innovation ;
- développer l'export à moyen terme.

Continuité d'exploitation

Les comptes de la société DUC SA ont été établis au 31 décembre 2013 selon l'hypothèse de l'application du principe de continuité de l'exploitation, assurée notamment par :

- le maintien du soutien de la CECAB sous forme d'un encours fournisseurs ;
- des prévisions d'exploitation avec un EBITDA positif en 2014 ;
- la mise en œuvre des plans d'actions inclus dans la démarche de réorganisation.

L'ensemble de ces mesures devrait permettre d'assurer le financement des besoins d'exploitation et des investissements.

Aucun des ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires dans l'hypothèse où la société ne serait plus en mesure de poursuivre son activité n'a été constaté dans les comptes au 31 décembre 2013.

3. SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS

Le pourcentage de détention de VERNEUIL PARTICIPATIONS dans la SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS s'établit à 19,52% pour 994.065 titres au 31 décembre 2013 (idem au 31 décembre 2012).

Cette société est consolidée par mise en équivalence car VERNEUIL PARTICIPATIONS dispose au sein du Conseil d'Administration de SFC de poste d'administrateur.

La valeur d'équivalence est de 3.127 K€ (2.988 K€ au 31 décembre 2012) pour une valeur au cours de bourse de 1.392 K€ (1.968 K€ au 31 décembre 2012). Compte tenu des perspectives du plan de continuation homologué par le Tribunal de Commerce de Paris le 12 août 2011, la valeur des titres SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS n'a pas fait l'objet d'une décote au 31 décembre 2013.

Les principaux évènements de l'exercice sont :

- l'acquisition du Casino de Collioure qui a entraîné le constat d'un goodwill de 1.880 K€ et un impact de +3.523 K€ sur le chiffre d'affaires ;
- l'annulation par résultat d'un passif de redressement judiciaire de 336 K€ envers la SA ALLIANZ Vie suite à décision du TGI de Paris ;
- la reprise d'une provision de 800 K€ relative au litige ATLANTIS FRANCE suite à décision de la Cour d'Appel de Paris.

4. Structure

Les recettes de trésorerie de VERNEUIL PARTICIPATIONS ont été constituées en 2013 pour l'essentiel par la cession de titres EEM pour 100 K€. Cet apport en trésorerie a permis d'assurer la continuité de l'exploitation de la société.

VERNEUIL PARTICIPATIONS a réglé un acompte de 10% pour l'achat de 60.000 titres DUC auprès de minoritaires, soit 63 K€. Le transfert de 60.000 titres a été effectué en mai 2014, ce qui porte la participation de VERNEUIL PARTICIPATIONS dans DUC à 71,55%. Il reste 567 K€ à verser.

Suite à un protocole d'accord signé le 8 avril 2013, VERNEUIL PARTICIPATIONS a acquis les 28 mai 2014 et 24 juin 2014 auprès des sociétés FROMAGERIE RAMBOL et BONGRAIN SA, 60.000 actions DUC SA pour 630.000 €.

VERNEUIL PARTICIPATIONS a cédé 23.506 titres ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR au cours du 1^{er} semestre 2014. Cette cession ne remet pas en cause l'influence notable de VERNEUIL dans EEM ni le mode de consolidation retenu. Les titres ont été cédés pour une valeur supérieure à leur valeur consolidée au 31 décembre 2013.

D. Règles et méthodes comptables

1) Déclaration de conformité

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2013. L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations, d'application obligatoire pour le Groupe au 1^{er} janvier 2013 :

- Amendements à IFRS 1 1^{ère} application des IFRS - concernant l'hyperinflation sévère et les dates d'application fermes pour les premiers adoptants
- Amendements à IFRS 1 Prêts gouvernementaux
- Amendements à IFRS 7 Informations à fournir - Compensation des actifs/passifs financiers
- IFRS 13 Evaluation à la juste valeur
- Amendements à IAS 1 Présentation des postes des autres éléments du résultat global (OCI)
- Amendements à IAS 12 Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents
- IAS 19 Révisée Avantages du personnel
- IFRIC 20 Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert
- Améliorations annuelles des IFRS (publiées en mai 2012).

L'application de ces nouvelles normes et interprétations n'a pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2013.

Ces principes appliqués par le Groupe au 31 décembre 2013 ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB ; en effet, l'application des amendements et interprétations dont la mise en œuvre est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 dans le référentiel publié par l'IASB mais non encore obligatoire dans le référentiel tel qu'endossé par l'Union européenne serait sans incidence significative sur les comptes du Groupe.

Enfin, le Groupe n'a pas appliqué les normes et interprétations suivantes, qui n'ont pas été endossées par l'Union européenne au 31 décembre 2013 ou dont l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2013 :

- Amendements à IAS 19 Régime à prestations définies : cotisations des salariés : Non adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2013
- Amendements à IAS 32 Compensation des actifs/passifs financiers : Adoptés par l'Union européenne le 29 décembre 2012
- Amendements à IAS 36 Information à fournir relative à la valeur recouvrable des actifs non financiers : Adoptés par l'Union européenne le 20 décembre 2013
- Amendements à IAS 39 Novation des produits dérivés et poursuite de la comptabilité de couverture : Adoptés par l'Union européenne le 20 décembre 2013
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 Date d'application obligatoire et informations à fournir en période de transition : Non adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2013
- Amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 Transition à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 : Adoptés par l'Union européenne le 5 avril 2013
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 Entités d'investissement : Adoptés par l'Union européenne le 21 novembre 2013
- IFRS 9 Comptabilité de couverture et amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39 : Non adoptée par l'Union européenne au 31 décembre 2013
- IFRS 10 Etats financiers consolidés : Adoptée par l'Union européenne le 29 décembre 2012
- IFRS 11 Accords conjoints : Adoptée par l'Union européenne le 29 décembre 2012
- IFRS 12 Informations à fournir sur les participations dans les autres entités : Adoptée par l'Union européenne le 29 décembre 2012
- IFRIC 21 Taxes prélevées par une autorité publique : Non adoptée par l'Union européenne au 31 décembre 2013
- IAS 27 Révisée Etats financiers individuels : Adoptée par l'Union européenne le 29 décembre 2012
- IAS 28 Révisée Participation dans des entreprises associées et dans des coentreprises : Adoptée par l'Union européenne le 29 décembre 2012
- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2010-2012 : Non adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013
- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2011-2013 : Non adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013.

Le processus de détermination par VERNEUIL PARTICIPATION des impacts potentiels sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. Le Groupe n'anticipe pas, à ce stade de l'analyse, d'impact significatif sur ses comptes consolidés, à l'exception d'IFRS 9, compte tenu des incertitudes pesant sur le processus d'adoption en Europe.

2) Bases d'évaluation

Les états financiers sont établis selon la convention du coût historique à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur et des passifs résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions évaluées à la juste valeur. Les états financiers sont par ailleurs établis en application de la convention de continuité de l'exploitation, référence faite aux hypothèses commentées à la note E.5 ci-après.

E. Méthodes d'évaluation et de présentation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

1) Méthodes de consolidation

Les filiales, sociétés contrôlées exclusivement, sont consolidées par intégration globale. Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle. La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %.

Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation.

2) Regroupements d'entreprises

Les regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des normes IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur est comptabilisé en écart d'acquisition.

3) Date d'arrêté des comptes des sociétés

Toutes les sociétés du Groupe ont un exercice social se terminant le 31 décembre, à l'exception de la SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS qui clôture son exercice social le 31 octobre de chaque année. Dans la mesure où l'écart de date de clôture avec le Groupe est faible, c'est la situation au 31 octobre 2013 qui a été utilisée pour les besoins de la consolidation du 31 décembre 2013. Les événements qui pourraient avoir un impact important en novembre et décembre sont indiqués, le cas échéant, en annexe (paragraphe A).

4) Conversion des comptes exprimés en devises

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste « Ecart de conversion ».

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés, lorsqu'ils sont significatifs, dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

5) Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- Groupe DUC
 - la valorisation des titres de participation,
 - la valorisation des actifs corporels et incorporels,
 - les durées d'amortissement des immobilisations,
 - l'évaluation des provisions et des engagements de retraite,
 - les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur,
 - la valorisation des instruments financiers à la juste valeur.

- Groupe EEM

Les incertitudes relatives à la restructuration de GASCOGNE ont conduit EEM à valoriser globalement titres et comptes courants détenus sur ce Groupe au cours de bourse du 31 décembre 2013.

VERNEUIL PARTICIPATIONS a considéré que les dépréciations pratiquées par le Groupe EEM dans ses comptes au 31 décembre 2013 permettaient aux capitaux propres du Groupe EEM de refléter la juste valeur de cette entreprise au 31 décembre 2013.

Cette analyse est confortée par la valeur des titres EEM appréciés au cours de bourse du 31 décembre 2013 qui donne une valeur proche à celle des capitaux propres d'EEM.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

6) Tests de dépréciation

Les tests de dépréciation consistent à comparer les actifs nets comptables, y compris les écarts d'acquisition (goodwill) et la valeur recouvrable de chaque Unité Génératrice de Trésorerie.

Pour l'appréciation de la valeur des actifs à la clôture, le Groupe a retenu la segmentation de l'information sectorielle en fonction du découpage des secteurs d'activité suivants :

- Groupe DUC, volaille,
- Groupe SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS (SFC), centres de jeux, de loisirs et de casinos,
- Groupe ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (EEM), investissements diversifiés.

- Groupe DUC

Au 31 décembre 2013, un test de dépréciation sur les immobilisations a été effectué sur les comptes du Groupe DUC sur la base d'un business plan sur 3 ans intégrant les effets bénéfiques de la restructuration prévue.

Il a été retenu pour l'actualisation des flux de trésorerie :

- une période de projection de 5 ans ;
- un taux d'actualisation avant impôt de 7,4% ;
- un taux de croissance à l'infini de 1,5%.

Sur une hypothèse de 5 ans, la valeur nette comptable des actifs ainsi estimés du Groupe DUC au 31 décembre 2013 ne nécessite pas de dépréciation.

Les tests de sensibilité, soit l'évolution de 1 point à la hausse du taux d'actualisation, du coût du vif (non répercutée dans les prix de vente) et des charges variables ainsi que de 1 point à la baisse du taux de croissance à l'infini ne font pas apparaître de besoin de dépréciation complémentaires.

De plus, une expertise des actifs, réalisée en janvier 2013 par le cabinet ROUX, fait apparaître une juste valeur nette de coût de cession supérieure à la valeur comptable. C'est cette valeur qui a été retenue au titre de valeur recouvrable.

- Groupe SFC

Le Groupe n'entendant pas céder ses titres, la valeur boursière n'a pas été retenue comme un élément de la juste valeur de ceux-ci. SFC étant en plan de continuation, des versements de dividendes au profit des actionnaires ne peuvent être escomptés à court ou moyen terme.

Aussi des tests de dépréciations n'ont pu être effectués. En conséquence, il a été procédé à une évaluation de SFC basée sur le business plan afin de comparer cette valeur à la quote-part de situation nette. Il en a été conclu qu'aucune dépréciation n'était nécessaire au 31 décembre 2013.

- Groupe EEM

Compte tenu des aléas sur la situation de GASCOGNE au sein du Groupe EEM, il n'a pu être procédé à des tests de dépréciation probants ayant une réelle signification. La valeur d'équivalence étant inférieure à la valeur boursière au 31 décembre 2013, il n'a pas été jugé utile de pratiquer une dépréciation.

7) Goodwill - Ecarts d'acquisition

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs majorés le cas échéant de certains passifs éventuels relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique goodwill. Les goodwill ne sont plus amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

8) Immobilisations incorporelles

Conformément aux critères établis par la norme IAS 38, un actif est enregistré à l'actif du bilan s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à l'actif iront au Groupe.

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des éléments non amortissables, tels que les droits au bail, et des éléments amortissables, tels que les logiciels.

Les principales durées d'utilité retenues sont :

- Concessions, brevets, licences : Linéaire de 2 à 8 ans ;
- Autres immobilisations incorporelles : Linéaire de 1 à 10 ans.

Cas particulier des frais de recherche et de développement du Groupe DUC :

Le Groupe DUC a pour ambition d'améliorer ses processus de fabrication, de maintenir la qualité de ses produits et de répondre aux besoins présents et futurs de sa clientèle. Pour atteindre ces objectifs, il a instauré des programmes de recherche et de développement. Dans le cadre de ses activités, les coûts engagés sont généralement considérés comme des coûts de recherche conformément aux critères établis par la norme IAS 38 - Immobilisations incorporelles - et sont généralement comptabilisés en charge.

9) Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 - Immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan de la manière suivante :

- Les immobilisations corporelles autres que les terrains agricoles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.
- Les terrains sont comptabilisés conformément à la méthode de la réévaluation, c'est-à-dire à leur montant réévalué (à savoir leur juste valeur à la date de la réévaluation, diminuée du

cumul des pertes de valeur ultérieures). La juste valeur des terrains est déterminée sur la base d'une évaluation à dire d'expert effectuée par des évaluateurs professionnels qualifiés.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les subventions liées à des actifs sont présentées au bilan en produits différés qui sont comptabilisés en produits sur une base systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'actif.

Les actifs sont ventilés par composants, chacun ayant une durée d'amortissement spécifique, en ligne avec la durée d'utilité des actifs. Les durées d'utilité sont revues régulièrement et les changements d'estimation sont comptabilisés sur une base prospective.

Généralement, les valeurs résiduelles sont nulles. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- Constructions : Linéaire sur 5 à 67 ans,
- Installations et agencements : Linéaire sur 3 à 50 ans,
- Matériel et outillage : Linéaire sur 1 à 50 ans,
- Matériel de transport : Linéaire sur 2 à 4 ans,
- Autres immobilisations corporelles : Linéaire sur 3 à 20 ans.

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

Il n'est pas tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'immobilisations corporelles sont comptabilisées comme un actif distinct et l'actif remplacé est éliminé.

Toutes les autres dépenses sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

10) Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus par le Groupe pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux.

Conformément à l'IAS 40 « Immeubles de placement », le Groupe a opté pour la comptabilisation des immeubles de placement selon le modèle du coût. Après la comptabilisation initiale, ceux-ci sont évalués à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

11) Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 - Contrats de location, les biens acquis en location financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'évaluation des contrats de location sont fondés sur :

- le rapport entre la durée d'utilité des actifs loués et leur durée de vie,
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé,
- l'existence d'un transfert de propriété,
- l'existence d'une option d'achat favorable,
- le caractère spécifique de l'actif.

a) Comptabilisation des contrats de location financement

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs utilisés dans le cadre de contrats location financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles avec pour contrepartie une dette financière.

L'actif est comptabilisé à la juste valeur de l'actif loué à la date de commencement du contrat ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux.

b) Comptabilisation des contrats de location simple

Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

12) Actifs biologiques

Les actifs biologiques sont évalués lors de la comptabilisation initiale et à chaque date de clôture :

- à leur juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente,
- à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, pour les actifs biologiques pour lesquels les prix ou les valeurs déterminés par le marché ne sont pas disponibles et pour lesquels les autres méthodes d'estimation de la juste valeur sont clairement reconnues non fiables.

Le Groupe applique donc la juste valeur pour les stocks d'actifs biologiques pouvant être négociés sur un marché actif et le coût de revient pour les autres actifs biologiques.

13) Titres de participation non consolidés et autres immobilisations financières

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les titres de participation, dans des sociétés non consolidées, sont comptabilisés à leur juste valeur. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), une provision pour dépréciation irréversible est constatée par résultat. La reprise de cette provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

À chaque clôture, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

14) Titres mis en équivalence

Les participations dans des entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et leur valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. La quote-part du Groupe dans le résultat de l'entreprise détenue est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part dans le résultat net des participations mises en équivalence » du compte de résultat. Les distributions reçues de l'entreprise détenue réduisent la valeur comptable de la participation. Des ajustements de la valeur comptable peuvent également être nécessaires dans le cas de modifications de la valeur de la participation du Groupe dans l'entreprise détenue dues à des variations des capitaux propres de l'entité détenue qui n'ont pas été comptabilisées dans son résultat. De telles modifications sont notamment celles qui résultent de la réévaluation des immobilisations corporelles et des écarts de conversion. La quote-part de l'investisseur dans ces changements est comptabilisée directement dans les capitaux propres de l'investisseur.

15) Stocks et en-cours de production industrielle

Les stocks de matières consommables, pièces détachées, emballages sont évalués au plus bas de leur coût de revient (y compris les coûts indirects de production) calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks de produits finis sont évalués au prix de marché, après déduction des coûts de commercialisation.

16) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie figurant dans le bilan consolidé comprend les disponibilités ainsi que les valeurs mobilières de placement et les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Ils sont considérés comme détenus à des fins de transaction et les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.

Les placements dans les actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie.

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan correspond à la trésorerie telle que définie ci-dessus. La trésorerie et les équivalents de trésorerie n'y correspondant pas sont classés sous la rubrique « Autres actifs courants ».

Les découverts bancaires ne sont pas assimilés à un financement et sont donc inclus dans la trésorerie du tableau des flux de trésorerie. Ils figurent dans les passifs courants sous la rubrique « Emprunts auprès des établissements de crédit ».

17) Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

18) Intérêts minoritaires

La participation des actionnaires minoritaires aux pertes des filiales n'est pas limitée à leur part de capitaux propres et de compte courant.

19) Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel

a) Régimes de retraite : régimes à cotisations définies

Les indemnités de départ en retraite sont provisionnées pour les sociétés intégrées globalement. Seul le Groupe DUC est concerné. Les indemnités de départ en retraite de ce Groupe sont provisionnées comme suit :

Les engagements résultant des conventions collectives applicables aux sociétés du Groupe sont calculés salarié par salarié, en prenant en compte les probabilités d'espérance de vie et de présence dans l'entreprise à la date prévue de départ en retraite et au prorata de l'ancienneté acquise rapportée à l'ancienneté future à l'âge de la retraite.

Les indemnités de départ à la retraite de la société sont calculées sur la base d'une actualisation des droits qui seront acquis par les salariés au moment de leur départ en retraite. Il est considéré que les départs se font à l'initiative du salarié lorsqu'il a suffisamment cotisé pour avoir une retraite à taux plein. L'âge de départ à la retraite est de 62 ans.

Le taux d'actualisation retenu par le Groupe DUC pour le calcul des engagements sociaux au 31 décembre 2013 est le taux iBoxx corporates AA arrondi à 3,27% pour les IFC (2,75% au 31 décembre 2012). Conformément aux préconisations de la norme IAS 19, ces taux sont donc proches des taux des obligations long terme sur le marché financier de maturité comparable à la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés du Groupe DUC. Le taux de revalorisation des salaires retenu par le Groupe DUC est de 0,80% pour l'ensemble des effectifs.

b) Indemnités de cessation de services

Les indemnités dues aux mandataires sociaux pour atteinte de la limite d'âge fixée par les statuts ont été provisionnées en prenant en compte les probabilités de présence dans l'entreprise à la date hypothétique du versement. Ces engagements correspondent au versement d'une indemnité en numéraire basée sur la rémunération des mandataires et font l'objet d'une actualisation.

c) Autres avantages à long terme

Les médailles du travail sont provisionnées de la manière suivante : les gratifications versées par le Groupe sont calculées salarié par salarié, en prenant en compte les probabilités d'espérance de vie et de présence dans l'entreprise à la date prévue du versement de la gratification et au prorata des années de travail. Ces engagements font l'objet d'une actualisation.

20) Autres provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37- Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels- des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis du tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

21) Impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité ou le groupe d'entités possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de nature d'impôts levées par la même autorité de taxation.

22) Actifs et passifs courants et non courants

Conformément à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », un actif est classé en tant qu'actif courant lorsque le Groupe s'attend à pouvoir le réaliser, le vendre ou le consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture ou lorsqu'il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié.

Un passif est classé en tant que passif courant lorsque le Groupe s'attend à le régler au cours de son cycle d'exploitation normal ou dans les douze mois suivant la clôture ou lorsqu'il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié.

Tous les autres actifs et passifs sont classés en non courants.

23) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs nets du Groupe destinés à être cédés ou les actifs corporels détenus en vue de la vente, comme définis par l'IFRS 5, sont comptabilisés en actifs destinés à la vente et dettes des activités abandonnées sans possibilité de compensation entre les actifs et les passifs concernés.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

24) Revenus

Les revenus sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe et des subventions d'exploitation (nets de TVA).

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

En général, le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe.

Pour les transactions ne comprenant que des services ou des prestations de conseils, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus.

25) Résultat opérationnel courant

La notion de résultat opérationnel s'apprécie avant les produits et charges opérationnels non courants (Cf. infra), les produits et charges financiers, le coût de financement, les charges d'impôt sur les bénéfices, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence et le résultat net des activités abandonnées.

26) Charges ou produits opérationnels non courants

La notion de charges ou produits opérationnels non courants recouvre essentiellement les résultats de cessions d'actifs financiers, incorporels ou corporels.

27) Coût de financement

Le coût de financement inclut les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée principalement des dettes auprès des établissements de crédit et de la trésorerie totale (trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement).

28) Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice.

Ce nombre, ainsi que le résultat de base par action, est modifié pour tenir compte de l'effet éventuel de dilution des actions à émettre dans le cadre des obligations remboursables ou convertibles émises.

Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

F. Compléments d'information sur le bilan et le compte de résultat

Les informations sont données, sauf indication contraire, en milliers d'euros.

1) Ecart d'acquisition - Goodwill

Néant.

2) Immobilisations incorporelles

	31/12/2012	31/12/2013
Valeur brute à l'ouverture	1 152	1 196
Acquisitions	79	377
Transfert vers actifs à céder		
Cessions	-35	
Variation de périmètre		
Valeur brute à la clôture	1 196	1 572
Amortissements & pertes de valeur à l'ouverture	456	717
Dotations de l'exercice	296	126
Reprise de l'exercice	-35	
Variation de périmètre		
Amortissements & pertes de valeur à la clôture	717	843
Valeur nette	479	730
Dont :		
Groupe Duc	479	730

Les mouvements de l'exercice s'analysent ainsi :

	31/12/2012	Augmen- tation	Diminution	Variation de périmètre	Autres mouvements	31/12/2013
Droits d'exploitation	0					0
Frais R&D	0					0
Concessions, brevets...	961	377				1 337
Droit au bail, Fonds de commerce	60	0				60
Autres immobilisations incorporelles	175					175
Valeurs brutes	1 196	377	0	0	0	1 572
Concessions, brevets...	716	126				842
Frais R&D	0					0
Droit au bail Fonds de commerce	0					0
Autres immobilisations incorporelles	0					0
Amort. et pertes de valeur	716	126	0	0	0	842
Valeur nette	479	251	0	0	0	730

3) Immobilisations corporelles

	31/12/2012	31/12/2013
Valeur brute à l'ouverture	55 717	57 225
Acquisitions	2 040	2 175
Cessions	-480	-305
Réévaluation	-56	0
Variation de périmètre	0	0
Transfert	4	13
Valeur brute à la clôture	57 225	59 108
Amortissements & pertes de valeur à l'ouverture	30 177	32 486
Dotations	2 706	2 783
Reprises	0	0
Cessions	-342	-216
Variation de périmètre	0	0
Transfert	-54	13
Amortissements & pertes de valeur à la clôture	32 486	35 067
Valeur nette	24 738	24 041
Dont :		
Groupe SFC		
Groupe Duc	24 738	24 040
Autres		
	24 738	24 040

Les terrains sont comptabilisés conformément à la méthode de la réévaluation, soit à leur montant réévalué (à savoir leur juste valeur à la date de la réévaluation, diminuée du cumul des pertes de valeur ultérieures). La juste valeur des terrains qui a fait l'objet d'une nouvelle évaluation au 31 décembre 2012 a été déterminée par un rapport d'expert.

Les mouvements de l'exercice s'analysent ainsi :

	31/12/2012	Augmen- tation	Diminution	Cession	Transfert vers des actifs à céder	Réévaluation	Transfert	31/12/2013
Terrains	3 096	66		-20				3 142
Constructions	30 754	302						31 056
Installations techniques	21 747	928		-209			13	22 479
Autres immobilisations corporelles	790	80		-16				854
Immobilisations en cours	837	799		-60				1 577
Valeurs brutes	57 225	2 175	0	-305	0	0	13	59 108
Terrains	0							0
Constructions	16 167	1 128						17 294
Installations techniques	15 603	1 465		-200			13	16 881
Autres immobilisations corporelles	539	92		-15				615
Immobilisations en cours	178	98						276
Amort. et pertes de valeurs	32 486	2 783	0	-216	0	0	13	35 067
Valeurs nettes	24 738	-608	0	-89	0	0	0	24 041
Dont :								
Biens pris en crédit-bail								
Terrains	15							15
Constructions	953							953
Installations techniques	5 077							5 077
Autres immobilisations corporelles	30	30						60
Valeurs brutes	6 074	30	0	0	0	0	0	6 105
Constructions	572	48						619
Installations techniques	3 749	381						4 130
Autres immobilisations corporelles	15	12						27
Amort. et pertes de valeurs	4 335	441	0	0	0	0	0	4 776
Valeurs nettes	1 739	-410	0	0	0	0	0	1 329

4) Immeubles de placement

	31/12/2012	31/12/2013
Valeur brute à l'ouverture	57	57
Mvt périmètre		
Acquisitions		
Cessions		
Ventilation de l'écart d'acquisition de Cobral		
Valeur brute à la clôture	57	57
Amortissements & pertes de valeur à l'ouverture	57	57
Mvt périmètre		
Dotations de l'exercice		
Reprise de l'exercice		
Amortissements & pertes de valeur à la clôture	57	57
Valeur nette	0	0

5) Participations dans des entités liées hors titres mis en équivalence

Néant.

6) Titres des sociétés mises en équivalence

	31/12/2012				31/12/2013			
	EEM	DGS	SFC	Total	EEM	DGS	SFC	Total
Valeur d'équivalence à l'ouverture	17 530	0	2 899	20 428	4 383	0	2 988	7 371
Quote-part de résultat de la période	-10 695		104	-10 590	-1 607		142	-1 465
Distribution de dividende	-2 278			-2 278				0
Ecart de conversion	-19			-19	-21			-21
Variation de périmètre	199	250		449	-97			-97
Autres variations	-355	-250	-15	-620	94		-3	91
Valeur d'équivalence à la clôture	4 383		2 988	7 371	2 752	0	3 127	5 878
Pourcentage d'intérêt								
Valeur d'acquisition à l'ouverture	9 790	250	5 791	15 831	9 810	250	5 791	15 851
Augmentation (diminution)	20			20	-218	-250		-468
Valeur d'acquisition à la clôture	9 810	250	5 791	15 851	9 592	0	5 791	15 383
Impôts différés passifs à l'ouverture :				-				-
Augmentation				-				-
Diminution				-				-
Impôts différés passifs à la clôture :				-				-
Nombre de titres	760 449		994 065		743 572		994 065	
cours à la clôture	5,83		1,98		4,20		1,40	
Valeur boursière à la clôture	4 433		1 968	6 402	3 123		1 392	4 515
Valeur boursière à 3 mois	2 152		1 501		3 205		1 521	

Le Groupe n'entend pas céder massivement de titres EEM et SFC, c'est pourquoi le cours de bourse n'a pas été retenu comme élément de juste valeur de ces titres.

Les éléments significatifs des états financiers consolidés des sous-groupes sont les suivants :

Electricité et Eaux de Madagascar		
	31/12/2012	31/12/2013
Actifs non courants	24 906	20 830
Actifs courants	12 084	8 218
Actifs à céder		
Actif	36 990	29 048
Capitaux propres (part du Groupe)	18 235	11 707
Intérêts minoritaires	-14	25
Passifs non courants	13 406	12 093
Passifs courants	5 363	5 223
Passifs liés aux actifs à céder		
Passif	36 990	29 048
Produits des activités courantes	4 743	5 285
Résultat opérationnel courant	-3 684	-3 991
Résultat opérationnel	-17 736	9 229
Résultat avant impôt	-44 533	-6 747
Résultat après impôt des activités poursuivies	-44 534	-6 800
Résultat net de l'ensemble consolidé	-44 534	-6 800
Résultat net (part du groupe)	-44 495	-6 836

Société Française de Casinos		
	31/10/2012	31/10/2013
Actifs non courants	24 518	28 768
Actifs courants	3 260	3 659
Actif	27 779	32 427
Capitaux propres (part du Groupe)	15 307	16 018
Intérêts minoritaires	54	56
Passifs non courants	7 842	9 434
Passifs courants	4 576	6 920
Passif	27 779	32 427
Produits des activités courantes	13 170	15 604
Résultat opérationnel courant	466	-297
Résultat opérationnel	793	973
Résultat avant impôt	517	700
Résultat net de l'ensemble consolidé	532	727
Résultat net (part du groupe)	534	725

7) Autres actifs financiers non courants

Ils concernent :

	31/12/2012	31/12/2013
Autres titres immobilisés et créances rattachées	118	114
Pertes de valeur	114	114
Valeur nette	4	0
Titres de Scpi	15	15
Pertes de valeur	0	0
Valeur nette	15	15
Prêts	0	0
Pertes de valeur	0	0
Valeur nette	0	0
Dépôts et cautionnements	2 153	2 934
Pertes de valeur	0	0
Valeur nette	2 153	2 934
Total valeur brute	2 285	3 062
Pertes de valeur	114	114
Total valeur nette	2 172	2 949
Dont :		
Groupe Duc	2 152	2 933
Verneuil Participations	19	15
Financière Duc	1	1
	2 172	2 949

Dans le poste dépôts et cautionnements figure notamment le fonds de garantie de l'affacturage de la société DUC qui représente 7% de l'encours clients cédé (7% en 2012).

8) Contrats de location financement

	Crédit-bail mobilier	Crédit-bail immobilier	Total
Valeur nette comptable des biens pris en crédit-bail	980	349	1 329
Montant des redevances restant à payer :	452		452
A moins d'un an	404		404
A plus d'un an et moins de cinq ans	48		48
A plus de cinq ans			0

9) Impôts différés actif

Le Groupe n'a pas activé des impôts différés actifs (Cf. §20).

Le Groupe est titulaire, au 31 décembre 2013, d'impôts différés actifs non comptabilisés à hauteur de :

- 4 millions d'euros correspondant aux reports déficitaires de VERNEUIL PARTICIPATIONS ;
- 13 millions d'euros correspondant aux reports déficitaires du Groupe DUC.

10) Actifs non courants et groupes d'actif à céder détenus en vue de la vente et passifs inclus dans des groupes à céder

Néant

11) Actifs biologiques

Les actifs biologiques correspondent aux stocks d'animaux vivants de Groupe DUC et s'analysent ainsi :

	31/12/2012		31/12/2013	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Futurs reproducteurs	443	443	426	426
Reproducteurs	982	982	905	905
Œufs à couvrir	564	564	539	539
Volailles de chair	5 423	5 423	5 077	5 077
Total	7 412	7 412	6 946	6 946

En nombre de « têtes » ils s'apprécient ainsi :

	31/12/2012	31/12/2013
Futurs reproducteurs	62 340	63 824
Reproducteurs	128 251	137 270
Œufs à couvrir	2 302 350	1 974 715
Volailles de chair	4 583 622	4 442 918
Total	7 076 563	6 618 727

12) Stocks et en-cours

	31/12/2012		31/12/2013	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Matières premières	5 351	5 344	5 339	5 339
Stocks de produits intermédiaires et finis	4 776	3 973	5 257	4 174
Total	10 127	9 317	10 596	9 514
Dont :				
Groupe Duc	10 127	9 317	10 596	9 514

13) Clients

	31/12/2012	31/12/2013
Créances clients et comptes rattachés	24 007	22 634
A déduire : provision pour dépréciation	146	143
Valeur nette	23 861	22 490
Dont :		
Groupe Duc	23 856	22 488
Verneuil Participations	4	2
	23 861	22 490

14) Autres actifs courants

	31/12/2012	31/12/2013
Avances versées sur commande	756	351
Créances sur participations non consolidées ou consolidées par mise en équivalence	0	0
Créances sur sociétés apparentées	665	531
Créances fiscales	2 357	3 299
Autres créances diverses (1)	22 008	498
Charges constatées d'avance	160	143
Valeur brute	25 946	4 822
A déduire : provision sur créances diverses (1)	-21 128	-29
Valeur nette	4 818	4 793
Dont :		
Groupe Duc	4 281	4 262
Financière Duc	518	518
Verneuil Participations	19	13
	4 818	4 793
(1) Détails :		
soit en net	880	469
dont :		
Chez DUC, Compte courant BSA	brut 21 074	0
	net 0	0

Les créances sur les sociétés apparentées concernent les positions en comptes courants existantes avec :

	31/12/2012	31/12/2013
Verneuil & Associés	481	481
Casino de Port La Nouvelle	13	13
Foch Investissement	171	37
total	665	531

Ils portent intérêts au taux Euribor 12 mois plus 0,5 points et sont remboursables à moins d'un an.

16) Capital

Au 31 décembre 2013, le capital social est composé de 1 099 265 actions (31 décembre 2012 : idem) d'une valeur nominale de 10 € chacune. Les statuts de la société ne prévoient pas de droits de vote double.

Le capital est ainsi réparti :

	31/12/2012	%	31/12/2013	%
Verneuil et Associés SNC	996 187	90,62%	989 385	90,00%
Foch Investissements SNC	21 643	1,97%	10 643	0,97%
Autres nominatifs	18 639	1,70%	21 192	1,93%
Public	62 796	5,71%	78 045	7,10%
Total	1 099 265	100,00%	1 099 265	100,00%

17) Endettement financier net

L'endettement financier net défini par le Groupe correspond aux dettes financières inscrites au bilan sous les postes « Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit », courants comme non courants, diminués de la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan sous la rubrique du même nom, ainsi que des avances consenties par les associés, les minoritaires ou les sociétés apparentées inscrites en « Emprunts et dettes financières divers ».

		31/12/2012	31/12/2013
Emprunts auprès des établissements de crédit non courants :	I	905	53
Dont : Echéances à plus d'un an et moins de cinq ans (1)		905	53
Echéances à plus de cinq ans		0	0
Emprunts courants auprès des établissements de crédit:	II	26 683	26 905
Dont : Découvert *		25 335	25 376
Echéances à moins d'un an des emprunts bancaires (2)		1 348	1 528
Total Emprunts auprès des établissements de crédit (I+II)	III	27 588	26 958
Autre endettement à moins d'un an:			
Comptes courants des associés et des sociétés apparentées (3)		4 467	4 437
	IV	4 467	4 437
Endettement Brut (III+IV)	V	32 055	31 395
Dont : taux fixe			
taux variable		32 055	31 395
Trésorerie et équivalents de trésorerie :			
Valeurs mobilières de placement		380	74
Disponibilités		329	342
	VI	708	417
Endettement financier net (V - VI)		31 347	30 979

(1) dont Crédit Bail : 53 K€

(2) dont Crédit Bail : 417 K€

(3) crédit à moins d'un an renouvelable

L'échéance des dettes financières est la suivante :

	<1 an	2-5 ans	>5 ans	Total
Emprunts	1 528	53	0	1 582
Découverts *	25 376			25 376
Comptes courants *	4 437			4 437
				31 395

* crédit à moins d'un an renouvelable

Les valeurs mobilières de placement sont composées essentiellement de SICAV de trésorerie sans risques.

Dans les concours bancaires courants est inclus l'affacturage de Groupe DUC pour un montant de 21.694 K€ au 31 décembre 2013 contre 23.374 K€ au 31 décembre 2012. A l'actif du bilan, l'affacturage reste inscrit en comptes clients, la gestion du poste clients étant conservée par la société DUC. La mise en place de l'affacturage constitue un moyen de financement des besoins de trésorerie du Groupe DUC.

Les coûts liés à l'affacturage s'élèvent pour l'exercice 2013 à :

- 350 K€ de charges financières (351 K€ en 2012) ;
- 100 K€ de commissions d'affacturage (idem en 2012).

Le poste client cédé est composé essentiellement de clients de la grande distribution, les risques financiers liés à l'affacturage peuvent donc être considérés comme quasi-inexistants.

Figurent en outre, dans le poste « emprunts », les financements accordés sous forme de crédit-bail au Groupe DUC (470 K€ au 31 décembre 2013) dont les charges financières liées sont de 41 K€ en 2013 pour 68 K€ en 2012.

Les avances consenties par les associés ou sociétés apparentées portent, pour la plupart d'entre elles, intérêt au taux effectif moyen pratiqué par les établissements de crédit pour les prêts à taux variable aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans. Elles sont remboursables à moins d'un an. Elles concernent les sociétés suivantes :

	31/12/2012	31/12/2013
Foch Investissements	10	106
Verneuil & associés	3 256	3 192
FD Conseils et Participations	974	980
EEM	3	3
Divers autres	225	156
total	4 467	4 437

Les charges financières du Groupe se sont élevées au cours de l'exercice à 599 K€ contre 623 K€ l'exercice précédent.

Les différents risques auxquels le Groupe est confronté sont les suivants :

- Risque de liquidité

L'endettement financier figurant au passif du bilan au 31 décembre 2013 est constitué exclusivement en euros. Les dettes ne sont pas assorties de « covenants ». Le Groupe se tourne vers le crédit-bail pour financer ses immobilisations. Le financement des besoins en trésorerie est assuré par l'affacturage.

- Risque de taux d'intérêts

Au 31 décembre 2013, le Groupe ne détient pas d'emprunt bancaire à taux variable. Il n'a pas de couverture du risque de taux.

- Risque de change

Les risques de change sont quasi inexistant, le marché du Groupe étant essentiellement concentré sur la zone euro. Les clients du Royaume Uni qui représentent 1,3% du chiffre d'affaires du Groupe sont facturés en livres sterling. Le Groupe ne pratique pas d'achat en devises. Le Groupe DUC détient des titres de filiales ou participations (DRB) en devises (CZK) mais aucun risque de change n'y est associé. Le Groupe n'a pas souscrit de couverture du risque de change.

- Risque du prix de l'aliment

Il est procédé à des achats à terme afin de couvrir le risque du prix de l'aliment dans le Groupe DUC. Les risques pour la durée de la campagne sont estimés, à l'exception du soja pour lequel des opportunités peuvent apparaître sur des périodes plus longues, soit 18 mois.

Le taux de couverture pour l'achat des principales matières premières au 31 décembre 2013 est de 43 % des besoins estimés pour 2014. Le tonnage total prévu pour ces matières premières est de 118.000 tonnes (dont 49.850 tonnes couvertes). Le tonnage total prévu est de 147.000 tonnes.

18) Autres passifs non courants

	31/12/2012	31/12/2013
Dettes fiscales et sociales à plus d'un an	0	0
Subventions restant à reprendre	781	803
<i>Dont à plus d'un an et moins de cinq ans</i>	298	429
<i>Dont à plus de cinq ans</i>	484	374
Dettes diverses (1)	2 056	2 049
Passifs non courants	2 837	2 853
Dont :		
Groupe DUC	2 790	2 806
Autres	47	47

(1) dont CECAB (minoritaire du groupe DUC à hauteur de 16,82%) : 2.000 KE, bloqués sur 7 ans sans intérêts à compter du 28/04/08

Les subventions des organismes publics ou assimilés, au titre de différentes incitations à l'investissement, sont reprises en produit au prorata des amortissements des immobilisations qu'elles financent.

Les dettes diverses sont la part à plus d'un an des comptes courants créditeurs.

19) Provisions non courantes

	Restructuration	Indemnités de départ en retraite	Médailles du travail	Autres avantages à long terme	Total
Au 31/12/2012	0	4 737	279	30	5 046
Augmentation		326	11	3	340
Variation par capitaux propres		-643			-643
					0
Au 31/12/2013	0	4 420	290	33	4 743
Dont :					
DUC	0	4 420	290	33	4 743

Les provisions pour indemnités de retraite s'analysent ainsi :

a) Montants reconnus au bilan

	31/12/2012	31/12/2013
Charges à payer (passif net au bilan)	4 737	4 420
Charges constatées d'avance (actif net au bilan)		
Montant net reconnu au bilan	4 737	4 420

b) Evolution des engagements au cours de l'exercice (passifs)

	31/12/2012	31/12/2013
Engagement à l'ouverture	3 423	4 737
Variation de périmètre		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	217	275
Coût de l'actualisation	150	137
Prestations payées	-21	-85
ST Impact résultat	346	326
(Gains) ou pertes actuariels reconnus au cours de l'exercice	968	-643
Engagement à la clôture	4 737	4 420

20) Impôts différés

	31/12/2012		31/12/2013	
	Bases	Impôt	Bases	Impôt
Retraitement des subventions en immobilisations	722	241	775	258
Retraitement des amortissements	0	0	0	0
Avantages du personnel	4 736	1579	4 420	1473
Charges fiscales temporairement non déductibles	464	155	502	167
Provision pour autres avantages à long terme	178	59	180	60
Déficits fiscaux	23 074	7691	50 224	16741
Perte de valeur des actifs	579	193	579	193
Autres bases d'actif	0	0	0	0
Impôt différé actif	29 753	9 918	56 680	18 893
Provisions réglementées	2 012	671	116	39
Réévaluation des immobilisations	2 704	901	2 695	898
Crédit-bail	637	212	750	250
Retraitement des amortissements	0	0	0	0
Provision sur titres d'autocontrôle	598	199	739	246
Provisions sur C/C groupe non fiscalisées	137	46	0	0
Subventions d'investissement				
Autres bases de passif d'impôts				
Impôt différé passif	6 088	2 029	4 300	1 433
Impôt différé net	23 665	7 888	52 380	17 460
A déduire :				
Impôts différés nets actifs non constatés				
Impôts différés nets passifs constatés en « Passifs inclus dans des groupes destinés à la vente »				
Impôts différés nets actifs constatés en « Actifs et groupe d'actifs à céder détenus en vue de la vente »				
	0	7 888		17 460
Soit :				
Impôts différés "Actifs"				
Impôts différés "Actifs" non constatés		7 691		16 741
Impôts différés "Passifs"		-22		-22
Plafonnement par résultat des IDA		219		741

Eu égard aux résultats des sociétés et des perspectives, aucun actif d'impôt n'a été comptabilisé au titre de l'exercice.

21) Fournisseurs et comptes rattachés

	31/12/2012	31/12/2013
Groupe Duc	26 954	26 957
Financière Duc	5	20
Verneuil Participations	174	264
	27 133	27 241

22) Dettes fiscales et sociales

	31/12/2012	31/12/2013
Groupe Duc	10 377	13 709
Financière Duc	5	3
Verneuil Participations	2	152
	10 385	13 865

23) Autres dettes courantes

	31/12/2012	31/12/2013
Avances et acomptes reçus		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	37	37
Créditeurs divers (1)	1 906	2 312
Produits constatés d'avance (subventions à moins d'un an)	79	78
Total	2 021	2 427
Dont :		
Groupe Duc	1 391	1 860
Financière Duc	0	0
Verneuil Participations	630	567
	2 021	2 427

(1) dont en 2013, dette sur option d'achat de titres DUC : 567 K€ (630 K€ en 2012)

24) Provisions courantes

Elles concernent les éléments suivants :

	31/12/2012	Dotation	Reprise Utilisé	reprise non utilisé	31/12/2013
Provision pour litiges prud'homaux	11	97		-11	97
Provision pour risques et charges	72	141			213
Divers	0				0
Total	83	238	0	-11	310
Dont :					
Groupe Duc	83	238	0	-11	310
Verneuil Participations	0				0
	83	238	0	-11	310

25) Informations sectorielles

L'information sectorielle est présentée sur la base de l'organisation interne du Groupe qui reflète les différents niveaux de risques et de rentabilité auxquels il est exposé. Par suite de la prise de contrôle par le Groupe SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS, elle est principalement organisée en fonction du découpage suivant : la SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS (jeux virtuels, casinos et thermes), Groupe DUC (volaille) et Groupe EEM (investissements diversifiés).

a) Analyse du capital investi

	31/12/2012		31/12/2013	
Capitaux propres	1 492	3,93%	-5 031	-16,22%
Impôts différés	22	0,06%	22	0,07%
Provisions courantes et non courantes	5 128	13,50%	5 053	16,29%
Endettement financier net	31 347	82,51%	30 979	99,86%
Capitaux investis	37 989	100,00%	31 023	100,00%
Répartis entre :				
SFC	2 988	7,87%	3 127	10,08%
Groupe Duc	30 921	81,39%	25 649	82,68%
Groupe Eem	4 383	11,54%	2 752	8,87%
Divers	-302	-0,80%	-505	-1,63%
	37 989	100,00%	31 023	100,00%

b) Analyse sectorielle du bilan

	Duc	Eem	SFC	Divers	31/12/2013
Ecarts d'acquisition - Goodwill	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	730	0	0	0	730
Immobilisations corporelles	24 040	0	0	0	24 040
Immeubles de placement	0	0	0	0	0
Participations dans des entités liées	0	0	0	0	0
Titres en mis en équivalence	0	2 752	3 127	0	5 879
Autres actifs financiers non courants	2 933	0	0	16	2 949
Autres actifs non courants	0	0	0	0	0
Autres passifs non courants	-2 806	0	0	-47	-2 853
Impôts différés	0	0	0	0	0
ACTIFS (PASSIFS) NON COURANTS	24 897	2 752	3 127	-31	30 745
Actifs non courants et groupe d'actifs à céder	0	0	0	0	0
Passifs inclus dans des groupes destinés à la vente	0	0	0	0	0
Actifs (passifs) destinés à la vente	0	0	0	0	0
Actifs biologiques	6 946	0	0	0	6 946
Stocks et en-cours	9 514	0	0	0	9 514
Clients	22 488	0	0	2	22 490
Autres actifs courants	4 262	0	0	531	4 793
Actif d'impôt exigible	68	0	0	0	68
Fournisseurs	-26 957	0	0	-285	-27 241
Dettes fiscales et sociales	-13 709	0	0	-156	-13 865
Autres dettes courantes	-1 860	0	0	-567	-2 427
Passif d'impôt exigible	0	0	0	0	0
Actifs moins passifs hors endettement net	752	0	0	-474	278
Capitaux investis	25 649	2 752	3 127	-505	31 023

	Duc	Eem	SFC	Divers	31/12/2012
Ecart d'acquisition - Goodwill	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	479	0	0	0	479
Immobilisations corporelles	24 738	0	0	0	24 738
Immeubles de placement	0	0	0	0	0
Participations dans des entités liées	0	0	0	0	0
Titres en mis en équivalence	0	4 383	2 988	0	7 371
Autres actifs financiers non courants	2 152	0	0	20	2 172
Autres actifs non courants	0	0	0	0	0
Autres passifs non courants	-2 790	0	0	-47	-2 837
Impôts différés	0	0	0	0	0
ACTIFS (PASSIFS) NON COURANTS	24 578	4 383	2 988	-27	31 922
Actifs non courants et groupe d'actifs à céder	0	0	0	0	0
Passifs inclus dans des groupes destinés à la vente	0	0	0	0	0
Actifs (passifs) destinés à la vente	0	0	0	0	0
Actifs biologiques	7 412	0	0	0	7 412
Stocks et en-cours	9 317	0	0	0	9 317
Clients	23 856	0	0	4	23 861
Autres actifs courants	4 281	0	0	537	4 818
Actif d'impôt exigible	199	0	0	0	199
Fournisseurs	-26 954	0	0	-179	-27 133
Dettes fiscales et sociales	-10 377	0	0	-7	-10 385
Autres dettes courantes	-1 391	0	0	-630	-2 021
Passif d'impôt exigible	0	0	0	0	0
Actifs moins passifs hors endettement net	6 342	0	0	-276	6 067
Capitaux investis	30 921	4 383	2 988	-302	37 989

c) Eléments du compte de résultat

	Verneuil Participations	Groupe EEM	Groupe SFC	Groupe DUC	Financière Duc	TOTAL
	31/12/13					
Chiffre d'affaires	0	0	0	201 249	0	201 249
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	0	0	0	201 598	0	201 598
Achats consommés	0	0	0	-111 456	0	-111 456
Variation de stocks de produits finis et des travaux en cours	0	0	0	-171	0	-171
Charges externes	-176	0	0	-54 121	-15	-54 313
Charges de personnel	0	0	0	-33 397	0	-33 397
Impôts et taxes	-31	0	0	-3 674	-3	-3 708
Dotation nette aux amortissements	0	0	0	-2 811	0	-2 811
Dépréciation d'actifs net des reprises	-2	0	0	-226	0	-228
Provisions pour risques et charges	0	0	0	-531	0	-531
autres charges	0	0	0	-283	0	-283
autres produits (charges) exceptionnels	121	0	0	0	5	126
Transfert de charge et production immobilisée	0	0	0	270	0	270
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	-88	0	0	-4 802	-13	-4 904
Autres produits et charges opérationnels non courants	-273	0	0	16	0	-256
RESULTAT OPERATIONNEL	-361	0	0	-4 786	-13	-5 160
Résultat financier	-15	0	0	-581	0	-596
Quote-part dans le résultat net des participations						
mises en équivalence	0	-1 607	142	0	0	-1 465
RESULTAT AVANT IMPOTS	-376	-1 607	142	-5 367	-13	-7 221
Charge d'impôt sur le résultat	0	0	0	196	0	196
RESULTAT APRES IMPOTS DES ACTIVITES POURSUIVIES	-376	-1 607	142	-5 170	-13	-7 024
Résultat net d'impôt des activités arrêtées	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-376	-1 607	142	-5 170	-13	-7 024

	Verneuil Participations	Groupe EEM	Groupe SFC	Groupe DUC	Financière Duc	TOTAL
	31/12/12					
Chiffre d'affaires	0	0	0	188 791	0	188 791
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	0	0	0	189 284	0	189 284
Achats consommés	0	0	0	-100 138	0	-100 138
Variation de stocks de produits finis et des travaux en cours	0	0	0	1 205	0	1 205
Charges externes	-208	0	0	-52 453	-17	-52 678
Charges de personnel	0	0	0	-32 222	0	-32 222
Impôts et taxes	-37	0	0	-3 446	-2	-3 484
Dotation nette aux amortissements	0	0	0	-2 825	0	-2 826
Dépréciation d'actifs net des reprises	0	0	0	-196	0	-196
Provisions pour risques et charges	0	0	0	-418	0	-418
autres charges	0	0	0	-91	0	-91
autres produits (charges) exceptionnels	207	0	0	0	0	207
Transfert de charge et production immobilisée	0	0	0	369	0	369
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	-37	0	0	-931	-18	-986
Autres produits et charges opérationnels non courants	-3	0	0	-30	0	-33
RESULTAT OPERATIONNEL	-40	0	0	-961	-18	-1 019
Résultat financier	-27	0	0	-578	0	-605
Quote-part dans le résultat net des participations						
mises en équivalence	0	-10 695	104	-250	0	-10 840
RESULTAT AVANT IMPOTS	-67	-10 695	104	-1 789	-18	-12 464
Charge d'impôt sur le résultat	0	0	0	-362	0	-362
RESULTAT APRES IMPOTS DES ACTIVITES POURSUIVIES	-67	-10 695	104	-2 150	-18	-12 826
Résultat net d'impôt des activités arrêtées	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DEL'ENSEMBLE						
CONSOLIDE	-67	-10 695	104	-2 150	-18	-12 826

26) Résultat des sociétés arrêtées

Néant.

27) Impôt sur les sociétés

La (charge) ou le crédit d'impôt s'analyse ainsi :

	31/12/2012	31/12/2013
Impôt courant	16	18
Impôts différés	345	-214
(Impôt) crédit d'impôt	362	-196
Dont :		
Groupe Duc	362	-196

Passage de l'impôt théorique à l'impôt réel

	31/12/2012	31/12/2013
Résultat net de l'ensemble consolidé	-12 826	-7 024
Charge (produit) d'impôt sur les sociétés	362	-196
Amortissement (reprise) des écarts d'acquisition		
Résultat des sociétés mises en équivalence	10 840	1 465
Résultat avant impôt et amortissement des écarts d'acquisition	-1 624	-5 756
Taux courant d'imposition en France	33,33%	33,33%
Charge (produit) d'impôt théorique	-541	-1 918
Effets sur l'impôt théorique :		
des différences permanentes	7	-119
Limitation des impôts différés actif par résultat	219	548
des déficits fiscaux nés dans l'exercice et non activés	365	1 674
des déficits fiscaux non reconnus précédemment	-3	-8
Annulation de l'activation d'impôts différés	330	0
Crédits d'impôts		-353
des éléments divers	-15	-20
Charge (crédit) d'impôt réel	362	-196
Taux effectif d'impôt	-22,28%	3,41%

28) Engagements hors bilan

a) Engagements financiers donnés

VERNEUIL PARTICIPATIONS est tenue personnellement et indéfiniment responsable des dettes sociales proportionnellement à sa quote-part dans le capital des SCPI PROPIERRE, VALLOIRE INVESTISSEMENT PIERRE.

VERNEUIL PARTICIPATIONS est caution (valeur au 31 décembre 2013 : 868 K€) de la société CASINO DE PORT LA NOUVELLE à l'égard de la SOCIETE GENERALE jusqu'au 1^{er} septembre 2015.

VERNEUIL PARTICIPATIONS s'est portée caution solidaire dans la limite de 777 K€, à l'égard de la société NATEXIS LEASE, dans le cadre d'un contrat de crédit-bail souscrit par la Société DUC. L'engagement produira ses effets jusqu'au paiement de la totalité des sommes dues par la Société DUC aux termes du contrat de crédit-bail d'une durée de six années.

b) Engagements financiers reçus

Néant.

c) Engagements réciproques

Par renouvellement du contrat de prêt en date du 3 février 2004, 4 300 titres PARTNER REGULARITE ont été mis à la disposition de la société VERNEUIL PARTICIPATIONS par la société FINANCIERE DUC SA. Ce prêt est consenti pour une durée de 11 mois à compter du 4 février 2004, soit jusqu'au 3 janvier 2005 et est renouvelé par tacite reconduction. Il est rémunéré au taux linéaire de 4,21% l'an calculé sur la valeur des titres au 4 mars 2003.

Par convention en date du 28 décembre 2001, 4.462 titres IPBM ont été mis à la disposition de la société VERNEUIL PARTICIPATIONS par la société FOCH INVESTISSEMENTS SNC. Ce prêt est consenti pour une durée de 11 mois à compter du 1^{er} janvier 2002, soit jusqu'au 30 novembre 2002

et renouvelé par tacite reconduction. Ce prêt de titres est rémunéré au taux linéaire de 1,5 % l'an calculé sur la valeur des titres au 1^{er} janvier 2002.

d) Dettes garanties par des sûretés réelles

La société DUC s'est portée caution pour sa filiale en Bulgarie DRB auprès du fournisseur PROMIVI à hauteur de 340K€.

29) Effectif et droit à la formation

	31/12/2012	31/12/2013
Effectif moyen :		
Cadres	37	37
Agents de maîtrise	82	81
Employés, ouvriers	750	791
	869	909
Dont :		
Groupe Duc	869	909
Verneuil Participations	0	0
	869	909

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à la formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'une provision, sauf situation exceptionnelle. Chez DUC, le volume engagé est estimé à 90.981 heures.

30) Passifs éventuels

Le tribunal de commerce de Périgueux a mandaté, à la demande de l'administrateur judiciaire en charge du dossier DIALZO, un expert judiciaire qui souhaite des informations concernant les mouvements de titres DIALZO et des prétendus engagements d'achats de graines de soja extrudé qui n'auraient pas été éventuellement tenus par DUC.

Comme d'autres intervenants de la filière avicole, le Groupe DUC s'est vu notifier un grief pour entente de la part de l'autorité de la concurrence. A ce stade, les conséquences financières ne peuvent être évaluées.

31) Informations relatives aux parties liées

a) Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Néant.

b) Autres transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées s'apprécient ainsi :

		31/12/2012			31/12/2013		
		Charges	Produits	Créances (dettes)	Charges	Produits	Créances (dettes)
Verneuil Participations							
Verneuil & Associés	Compte courant	16		-3 256	8		-3 192
	Fournisseur			-21			-22
Foch Investissements	Compte courant	1		-56	1		-57
FDCP	Compte courant	11		-974	6		-980
Port La Nouvelle	Compte courant			13			13
EEM	Compte courant	3		-3			-3
Duc							
Foch Investissements	Compte courant			134			-96
FDCP	Compte courant						
Verneuil & Associés	Compte courant			-1	6		-2
Les Vergers (groupe EEM)	Compte courant			-155			-155
Financière Duc							
Verneuil & Associés	Compte courant			481			481
Foch Investissements	Compte courant			37			37
Divers autres	Compte courant			-63			-63
Total		30		-3 864	21		-4 039

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES
CONSOLIDES 2013**

EXPONENS Synergie-Audit
20, rue Brunel
75017 Paris

LRD & ASSOCIES
118, rue de Vaugirard
75006 Paris

Verneuil Participations

Société anonyme

29, rue Viala
75015 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Verneuil Participations, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

La note C « Faits caractéristiques de la période et évènements postérieurs » paragraphe 2 « Groupe Duc » de l'annexe expose les perspectives et hypothèses retenues pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2013, relatives à l'application du principe de continuité de l'exploitation du groupe Duc.

La note 30 « Passifs éventuels » précise que comme d'autres intervenants de la filière avicole, le groupe Duc s'est vu notifier un grief pour entente de la part de l'Autorité de la concurrence et qu'à ce stade, les conséquences financières ne peuvent être évaluées.

Les notes 5 « Recours à des estimations - Groupe EEM » et C. 1 « Faits caractéristiques de la période et évènements postérieurs - groupe EEM » précisent les modalités d'évaluation par le groupe EEM de sa participation dans le Groupe Gascogne et de l'avance en compte courant s'y rattachant.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note E « Méthodes d'évaluation et de présentation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés » paragraphe 5 « Recours à des estimations » de l'annexe aux états financiers expose notamment les règles et méthodes comptables, retenues par la Direction de la société EEM, en ce qui concerne l'évaluation des titres Groupe Gascogne.

La note E « Méthodes d'évaluation et de présentation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés » paragraphe 6 « Tests de dépréciations » de l'annexe aux comptes consolidés expose les modalités de réalisation du test de dépréciation effectué sur les actifs du groupe Duc et les titres Société Française de Casinos.

Les notes E « Méthodes d'évaluation et de présentation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés » paragraphe 14 « Titres mis en équivalence » et F « Compléments d'informations sur le bilan et le compte de résultat » paragraphe 6 « Titres des sociétés mises en équivalence » de l'annexe aux comptes consolidés exposent les modalités de valorisation des titres mis en équivalence.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Enfin, en application de la loi, nous vous informons que, contrairement aux dispositions de l'article R. 225-105-2 du Code de commerce et aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale définies par le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012, la société n'a pas désigné d'organisme tiers indépendant. En conséquence, les informations sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité du groupe présentées dans le rapport de gestion ne comportent pas d'attestation de présence des informations légales obligatoires, ni d'avis sur leur sincérité, délivrés par un organisme tiers indépendant.

Fait à Paris, le 21 octobre 2014

Les Commissaires aux comptes

EXPONENS Synergie-Audit

LRD & ASSOCIES

Michel BACHETTE-PEYRADE
Associé

Hervé LE ROY
Associé

COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

I. BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

(en euros)

Actif	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Matériel de bureau		0	26
Immobilisations corporelles	C.1-C1.1		26
Participations	C.2-C.2.1	5 805 275	7 252 392
Autres titres immobilisés	C.2-C.2.2	3 244 239	3 269 130
Autres immobilisations financières	C.2-C.2.4- C3	521 214	363 004
Immobilisations financières		9 570 728	10 884 526
Créances clients et comptes rattachés	C4-C4.1	2 258	4 425
Autres créances	C4-C4.1	247 264	185 828
Disponibilités		19 249	165 530
Actif circulant		268 771	355 783
Charges constatées d'avance		0	4 101
Compte de régularisation		0	4 101
Total		9 839 499	11 244 436

Passif	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Capital		10 992 650	10 992 650
Primes d'émission, de fusion, d'apport		22 513 867	22 513 867
Ecart de réévaluation		1 124	1 124
Réserves légales		152 937	152 937
Autres réserves		1 145 909	1 145 909
Report à nouveau		(32 113 209)	(26 432 942)
Bénéfice ou perte de l'exercice		(1 679 786)	(5 680 266)
Capitaux propres	C.5	1 013 492	2 693 279
Provision pour risque		630 000	630 000
Emprunts et dettes financières divers	C.6	7 779 343	7 744 996
Dettes fiscales et sociales	C.7-C.8	152 276	2 276
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	C.7-C.8	264 388	173 885
Autres dettes		0	0
Dettes		8 196 007	7 921 157
Total		9 839 499	11 244 436

II. COMPTE DE RESULTAT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2013

(en euros)

	Notes	31/12/2012	31/12/2013
Prestations de services	C.10	0	0
Produits des activités annexes		0	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		0	0
Produits d'exploitation		0	0
Autres achats et charges externes	C.11	176 495	207 742
Impôts, taxes et versements assimilés		30 536	36 907
Charges de personnel		0	0
Dotations aux amortissements sur immobilisations		25	126
Dépréciations des créances clients		2 168	0
Charges d'exploitation		209 224	244 775
<u>Résultat d'exploitation</u>		(209 224)	(244 775)
Produits financiers	C.12	298 289	2 524 972
Charges financières	C.12	1 496 202	7 968 225
<u>Résultat financier</u>		(1 197 913)	(5 443 253)
<u>Résultat courant avant impôt</u>		(1 407 137)	(5 688 028)
Produits exceptionnels	C.13	98 981	10 012
Charges exceptionnelles	C.13	371 630	2 250
<u>Résultat exceptionnel</u>		(272 649)	7 762
Impôt sur les bénéfices			
Bénéfice ou perte de l'exercice		(1 679 786)	(5 680 266)

III. PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Annuelle d'affecter la perte de l'exercice au compte « Report à nouveau ».

IV. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

A. OPERATIONS MAJEURES DE L'EXERCICE

A.1 Titres de participation et créances rattachées

Notre société a cédé au cours de l'exercice 16.877 titres ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR pour un montant global de 96,6 K€. La moins-value nette dégagée est de 120,9 K€. Notre participation a été ramenée à 22,88 % du capital social (au 31 décembre 2012 : 23,39%).

Nous avons cédé, au cours du 1^{er} semestre 2014, 23.506 titres ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR. Ces cessions ont été effectuées à une valeur supérieure à la valorisation nette des titres au 31 décembre 2013.

Suite à un protocole d'accord signé le 8 avril 2013, notre société s'est engagée à racheter auprès des sociétés FROMAGERIE RAMBOL et BONGRAIN SA, 60.000 actions DUC SA pour 630.000 €. Cet engagement a fait l'objet de la comptabilisation d'une provision du même montant dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Cette provision a été maintenue dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 (Cf. § 15).

Par ailleurs, un acompte de 63 K€ a été versé, en 2013, par la société VERNEUIL ET ASSOCIES pour le compte de notre société, sur l'acquisition de titres DUC. Ce versement figure à l'actif du bilan en « autres créances : acompte sur titres ». La contrepartie a été portée au crédit du compte courant de VERNEUIL ET ASSOCIES.

A.2 Groupe et associés

Les comptes courants ouverts auprès des sociétés du groupe ont fait l'objet d'une rémunération sur l'année 2013. Cette rémunération est fixée au taux Euribor + 0,5 %.

B. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

B.1 Hypothèses de base

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;
- Les pertes constatées entraînent une incertitude sur la continuité d'exploitation, mais cependant, compte tenu du soutien des associés majoritaires, les comptes ont été arrêtés selon l'hypothèse de continuité d'exploitation.

B.2 Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les comptes annuels sont établis selon les normes comptables définies par le règlement 99-03 relatif à la réécriture du P.C.G homologué par arrêté ministériel du 22 juin 1999 et publié au Journal Officiel du 21 septembre 1999 ainsi que des différents règlements du Comité de la Réglementation Comptable qui sont venus successivement le modifier.

Les règles, méthodes et principes comptables utilisés sont identiques à ceux retenus pour l'exercice précédent.

La société s'est conformée aux règlements CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

B.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes :

- Matériel de bureau : linéaire sur 5 ans (totalement amorti au 31 décembre 2013).

B.4 Participations et créances rattachées

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition. Pour les titres cotés et non cotés, la valeur d'inventaire est déterminée en fonction des capitaux propres, des perspectives de rentabilité des sociétés et la valeur probable de négociation. La dépréciation est limitée à la valeur des titres.

B.5 Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constatée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition. Pour les titres non cotés, la valeur d'inventaire est déterminée en fonction des capitaux propres éventuellement retraités des méthodes comptables du groupe et des perspectives de rentabilité des sociétés ; pour les titres cotés, le cours du dernier jour du dernier mois boursier est retenu.

B.6 Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée s'il existe un risque de non-recouvrement.

B.7 Disponibilités

La trésorerie se décompose en soldes bancaires.

B.8 Provisions

Les provisions pour risques et charges sont estimées en fonction des données connues de la société à la date d'arrêté des comptes.

B.9 Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et des éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

C. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Les informations sont données, sauf indication contraire, en milliers d'euros.

C.1 Immobilisations corporelles

	31.12.2013	31.12.2012
Valeur brute à l'ouverture	1	1
- <u>Acquisitions</u>		
Matériel de bureau		
- <u>Cessions</u>		
Terrains		
Constructions		
Installations générales, agencements et aménagements divers		
Matériel de bureau		
Valeur brute à la clôture	1	1
Amortissements et provisions à l'ouverture	1	1
- Dotations de l'exercice		
- Reprises de l'exercice		
Amortissements et provisions à la clôture	1	1
Valeur nette	0	0

C.1.1 Les immobilisations corporelles se ventilent ainsi :

	31.12.2013		31.12.2012	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
- Matériel de bureau	1	0	1	0
Total	1	0	1	0

C.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent ainsi :

	31.12.2013		31.12.2012	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
<i>Titres de participation</i>				
ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR S.A.	9.592	2.678	9.810	4.265
DUC SA	6.311	0	6.311	0
SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS S.A.	5.791	3.127	5.791	2.987
GEP INDUSTRIES S.A.	76	0	76	0
FINANCIERE DUC S.A.	8.489	0	8.489	0
Sous-total	30.259	5.805	30.477	7.252
<i>Autres titres immobilisés</i>				
OBLIGATIONS FINANCIERE DUC S.A.	6.328	3.230	6.328	3.251
DIALZO S.A.	n.s	n.s	n.s	n.s
SCHEVA	38	0	38	0
PROPIERRE SCPI	13	13	13	13
VALLOIRE INVESTISSEMENTS PIERRE SCPI	1	1	1	1
GASCOGNE	0	0	4	4
Sous-total	6.380	3.244	6.384	3.269
<i>Autres immobilisations financières</i>				
<i>Intérêts courus sur obligations FINANCIERE DUC S.A.</i>	521	521	363	363
Sous total	521	521	363	363
TOTAL	37.160	9.570	37.224	10.884

C.2.1 Titres de participation

	31.12.2012	Augmentation	Diminution	31.12.2013
Titres de participation				
ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR S.A.	9.810		218	9.592
A déduire dépréciations	5.544	1.370		6.914
DUC S.A.	6.311			6.311
A déduire dépréciations	6.311			6.311
SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS S.A.	5.791			5.791
A déduire dépréciations	2.804		140	2.664
GEP INDUSTRIES S.A.	76			76
A déduire dépréciations	76			76
FINANCIERE DUC S.A.	8.489			8.489
A déduire dépréciations	8.489			8.489
Valeur brute	30.477		218	30.259
Valeur nette	7.253	(1.370)	78	5.805

La variation nette est imputable aux éléments suivants :

Cessions de titres

Titres ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR 218

Dépréciation et reprise sur dépréciations des titres

Reprise sur dépréciation des titres SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS S.A. 140

Dépréciation des titres ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (1.370)

Total (1.448)

C.2.2 Autres titres immobilisés

	31.12.2012	Augmentation	Diminution	31.12.2013
Autres titres immobilisés				
OBLIGATIONS FINANCIERE DUC S.A. (1)	6.328			6.328
A déduire dépréciations (2)	3.078	21		3.099
Dialzo S.A.	n.s			n.s
A déduire dépréciations				
Scheva	38			38
A déduire dépréciations	38			38
Propierre SCPI	14			14
A déduire dépréciations				
Gascogne (3)	4		4	0
A déduire dépréciations				
VALLOIRE INVESTISSEMENTS PIERRE SCPI	1			1
A déduire dépréciations				
Valeur brute	6.385		4	6.381
Valeur nette	3.269	(21)	4	3.244

(1) Cette société de droit luxembourgeois, au capital de 1.800.000 € divisé en 18.000 actions d'une valeur nominale de 100 € chacune, constituée en vue de la reprise de la société DUC S.A., société française dont les actions sont admises à la côte du second marché de la Bourse de Paris, a émis en 2010 un emprunt obligataire d'un montant de 12.909 K€ représenté par 51.637 obligations de 250 € chacune et portant intérêts à 2,5 % l'an afin de rembourser l'emprunt initial arrivé à échéance.

Suite aux opérations d'augmentation et réduction de capital effectuées par FINANCIERE DUC, en 2012, l'emprunt obligataire a été ramené à 6.328 K€.

Il échera le 14 septembre 2015. Le remboursement se fera intégralement au pair au siège social de l'émetteur. Toutefois, il pourra faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de l'émetteur en cas de fluctuation du marché financier pouvant être préjudiciable à la société émettrice.

(2) Les obligations FINANCIERE DUC S.A. ont fait l'objet d'une dépréciation complémentaire de 21 K€.

(3) La société a cédé au cours de l'exercice la totalité des 300 titres GASCOGNE pour 4 K€ qu'elle détenait. La moins-value nette dégagée s'est élevée à 2 K€.

C.3 Prêts et autres immobilisations financières

	31.12.2012	Augmentation	Diminution	31.12.2013
<u>Autres immobilisations financières</u>				
Intérêts courus sur obligations FINANCIERE DUC S.A. A déduire dépréciation	363	158		521
Valeur brute	363			521
Valeur nette	363	158		521

C.4 Créances clients et comptes rattachés - Autres créances

	31.12.2013	31.12.2012
Valeur brute	261	199
A déduire dépréciations	11	9
Valeur nette	250	190

Les autres créances incluent les éléments suivants :

	31.12.2013	31.12.2012
Clients	13	13
Fournisseurs, avoirs à recevoir	0	0
Sociétés apparentées	171	171
Débiteurs divers	77	15
Total	261	199

Les dépréciations concernent principalement :

Clients	11	9
Total	11	9

C.4.1 Echéances des créances

	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Actif immobilisé				
- Autres immobilisations financières	521	521		
Actif circulant				
- Clients et comptes rattachés	13	13		
- Autres créances	248	248		
Total	782	782		

C.5 Capitaux propres

Les capitaux propres ont évolué comme suit :

	31.12.2012	Affectation du résultat(1)	Augmentation de capital	Affecta. Réserve des PVLTL (1)	Résultat de l'exercice	31.12.2013
Capital	10.993					10.993
Primes émission	22.514					22.514
Ecart réévaluation	1					1
Réserve légale	115					115
Réserves légale des plus-values nettes à long terme	38					38
Réserves indisponibles	6					6
Réserve des plus-values nettes à long terme	0					0
Autres réserves	1.140					1.140
Report à nouveau	(26.433)	(5.680)				(32.113)
Résultat de l'exercice	(5.680)	(5.680)			(1.680)	(1.680)
	2.694				(1.680)	1.014

(1) Selon A.G du 26 septembre 2013

(2) La variation des fonds propres de la société au cours de l'exercice correspond :

- au résultat (Perte) au 31 décembre 2013 de 1.680 K€.

Variation du capital social (en actions)

Aucune variation sur le capital social au cours de l'exercice.

Détention du capital social

Le capital social est détenu par :

VERNEUIL ET ASSOCIES	90,62%
FOCH INVESTISSEMENTS	1,97%
Actionnaires nominatifs	1,95%
Public	5,46%

C.6 Emprunts et dettes financières divers

	31.12.2013	31.12.2012
Emprunts de titres (1)	783	783
Intérêts courus sur emprunts de titres	284	253
Groupe et associés (2)	6.712	6.709
A la clôture	7.779	7.745
Echéances à moins d'un an	7.779	7.745
Echéances à plus d'un an et moins de 5 ans		

(1) Les emprunts de titres concernent :

4.462 titres IPBM pour	47
4.300 titres PARTNER REGULARITE pour	736

Total	783

Les titres IPBM avaient été prêtés jusqu'au 30 novembre 2002, mais ont fait l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction. Ils portent intérêt au taux annuel de 1,5 %.

Les titres PARTNER REGULARITE avaient été prêtés jusqu'au 3 février 2004. Ils ont fait l'objet d'un renouvellement pour une durée de 11 mois à compter du 3 février 2004. Le prêt de titres PARTNER REGULARITE a été reconduit. Il porte intérêts au taux annuel de 4,15 %.

(2) Le poste « groupe et associés » inclut les éléments suivants :

Avances en principal consenties par les sociétés du groupe (au 31 décembre 2012 = 6.359)	6.348
Intérêts courus sur ces avances (au 31 décembre 2012 = 350)	364
Soit au total	6.712

Ces avances consenties en comptes courants, sans terme fixe, sont rémunérées au taux Euribor + 0,5 % an selon les conventions de trésorerie en date du 1^{er} juillet 2004 et leurs avenants signés en 2005 et 2006.

C.7 Etat des échéances des dettes

Les dettes sont à moins d'un an.

C.8 Dettes fournisseurs et charges à payer

Les charges à payer incluses dans les postes du passif sont les suivantes :

	31.12.2013	31.12.2012
Emprunts et dettes financières divers	284	253
Fournisseurs, factures non parvenues	73	74
Dettes sociales et fiscales	152	2
	509	329

C.9 Etat des dépréciations et des provisions

	31.12.2012	Augmentation	Diminution		31.12.2013
			Utilisé	Non utilisé	
<i>Dépréciations</i>					
- des titres de participation	23.224	1.369		139	24.454
- des autres titres immobilisés	3.115	21			3.136
- sur comptes clients	9	2			11
<u>Provisions pour risques et charges</u>					
- Engagement de rachat de titres DUC	630				630
Total 1	26.978	1.392		139	28.231
Total général	26.978	1.392		139	28.231
Dont dotations et reprises		2 1.392		139	
		d'exploitation financière exceptionnelle			

C.10 Chiffre d'affaires

	31.12.2013	31.12.2012
Prestations de services	0	0
Total	0	0

C.11 Détail des autres achats et charges externes

	31.12.2013	31.10.2012
Locations immobilières	2	2
Personnel extérieur à l'entreprise	8	10
Maintenance	0	0
Documentation	1	1
Commissions et courtages	0	0
Honoraires	131	160
Frais d'actes	2	3
Annonces et insertions	10	14
Frais de poste et de télécommunications	0	0
Services bancaires	22	18
Voyages et déplacements	1	0

C.12 Détails du résultat financier

	31.12.2013	31.12.2012
Intérêts sur obligations FINANCIERE DUC S.A.	158	158
Revenus des titres immobilisés	1	n.s
Reprise sur dépréciations des éléments financiers	139	89
Revenus des titres immobilisés		2.278
Total des produits financiers (1)	298	2.525
Intérêts divers	0	0
Intérêts bancaires	0	1
Intérêts sur emprunts de titres	31	31
Intérêts des dettes et des dépôts créditeurs	75	87
Perte de change		
Perte sur titres		
Charges nettes sur cessions des valeurs mobilières de placement		
Dotations aux provisions		630
Dotations aux dépréciations des éléments financiers	1.390	7.220
Total charges financières (2)	1.496	7.969
RESULTAT FINANCIER (1) - (2)	(1.198)	(5.444)

C.13 Détail du résultat exceptionnel

	31.12.2013	31.12.2012
Sur opérations de gestion	0	10
Sur opérations en capital (1)	99	
Reprises exceptionnelles sur amortissements et provisions		
Total produits exceptionnels	99	10
Sur opérations de gestion (2)	150	2
Sur opérations en capital (1)	222	
Dotations exceptionnelles sur amortissements et provisions		
Total charges exceptionnelles	372	2
Résultat exceptionnel	(273)	8

(1) Cession des titres ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR

(2) Amende A.M.F.

C.14 Éléments concernant les entreprises liées et les participations

	31.12.2013		31.12.2012	
	Montant concernant les entreprises		Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation	Liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation
<i>Actif</i>				
Participations	30.183	76	30.400	76
Emprunt Obligataire	6.328		6.328	
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances immobilisées	521		363	
Autres créances	171		171	
<i>Passif</i>				
Emprunt de titres	783		783	
Intérêts sur emprunt de titres	284		253	
Autres dettes financières divers	6.707	3	6.707	
<i>Compte de résultat</i>				
Prestations de services et transfert de charges			0	
Personnel extérieur à l'entreprise	8		10	
Frais de télécommunications	0		0	
Produits financiers	158		2.436	
Intérêts et charges assimilés	106		118	

C.15 Evénements postérieurs

Suite à un protocole d'accord signé le 8 avril 2013, notre société a acquis les 28 mai 2014 et 24 juin 2014 auprès des sociétés FROMAGERIE RAMBOL et BONGRAIN SA 60.000 actions DUC SA pour 630.000 €.

23.506 titres ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR ont été cédés au cours du 1^{er} semestre 2014. La valeur nette comptable de ces titres au 31 décembre 2013 étant inférieure à la valeur de cession de ces titres aucune dépréciation complémentaire n'a été comptabilisée.

Effectifs

Aucun salarié au 31 décembre 2013.

C.17 Rémunérations allouées aux organes de direction

Aucune rémunération n'a été allouée aux organes de direction.

C.18 Engagements hors bilan

C.18.1 Engagement financiers donnés

- VERNEUIL PARTICIPATIONS est tenue personnellement et indéfiniment responsable des dettes sociales proportionnellement à sa quote-part dans le capital des SCPI VALLOIRE INVESTISSEMENTS PIERRE et PROPIERRE.
- VERNEUIL PARTICIPATIONS s'est portée caution solidaire dans la limite de 777 K€, à l'égard de la société NATEXIS LEASE, dans le cadre d'un contrat de crédit-bail souscrit par la Société DUC. L'engagement produira ses effets jusqu'au paiement de la totalité des sommes dues par la Société DUC aux termes du contrat de crédit-bail d'une durée de six années.

C.18.2 Engagements réciproques

- Par convention en date du 28 décembre 2001, 4.462 titres IPBM ont été mis à la disposition de la société VERNEUIL PARTICIPATIONS par la société FOCH INVESTISSEMENTS SNC. Ce prêt est consenti pour une durée de 11 mois à compter du 1^{er} janvier 2002, soit jusqu'au 30 novembre 2002, et renouvelé par tacite reconduction. Ce prêt de titres est rémunéré au taux linéaire de 1,5 % l'an calculé sur la valeur des titres au 1^{er} janvier 2002.
- Par renouvellement du contrat de prêt de titres en date du 3 février 2004, 4.300 titres PARTNER REGULARITE ont été mis à la disposition de la société VERNEUIL PARTICIPATIONS par la société FINANCIERE DUC S.A. Ce prêt est consenti pour une durée de 11 mois à compter du 4 février 2004, soit jusqu'au 3 janvier 2005, et renouvelé par tacite reconduction. Ce prêt de titres est rémunéré au taux linéaire de 4,21 % l'an calculé sur la valeur des titres au 4 mars 2003.

C.19 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

	DEBUT DE L'EXERCICE		VARIATIONS		FIN D'EXERCICE	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
1. Décalages certains ou éventuels						
2. Eléments à imputer						
2.1 Déficits reportables fiscalement	11.625		279		11.904	
2.2 Moins-values à long terme	5.917				5.917	
3. Eléments de taxation éventuelle						
3.1 Réserve spéciale des plus-values à long terme						

C.20 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

	Résultat avant IS	IS théorique	Report déficitaire imputé	Dû IS	Remboursement excédent
Résultat courant CT	(157)				
Résultat courant LT	(1.251)				
Résultat exceptionnel	(272)				
TOTAL	(1.680)				

RESULTAT NET	
Théorique	Comptable
(157)	(157)
(1.251)	(1.251)
(272)	(272)

C.21 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant inscrit en charge de l'exercice s'élève à 63 K€.

C.22 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participations supérieures à 10 %, se présente comme suit

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat de l'exercice	Quote part du capital (en %) détenu	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés	Observations
				Brute	Nette						
Electricité et Eaux de Madagascar S.A.	16.250	6.303	22,88	9.591	2.544	0		86	(7.024)		
Duc S.A.	7.451	(13.461)	21,64	6.311	0	0		198.865	(3.034)		
Gep Industries S.A.	1.524	n.c	10,00	76	0	0		n.c	n.c		
Société Française de Casinos S.A.	14.004	(1.225)	19,52	5.791	3.127	0		2.399	1.454		
Financière Duc S.A.	1.800	(2.492)	99,99	8.489	0	692 (1)		0	(792)		

(1) Dont intérêts courus sur obligations FINANCIERE DUC SA 521 K€

C.23 Tableau de financement

	En K€	
	31.12.2013	31.12.2012
Résultat de l'exercice	(1.680)	(5.681)
Dotations, (reprises) nettes d'amortissements et de provisions	1.250	7.763
(Plus-values), moins-values de cession	122	
Perte sur titres de participations		
Capacité d'autofinancement	(308)	2.082
Variation du fonds de roulement	60	(270)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT (UTILISE DANS) L'EXPLOITATION	(248)	1.812
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Acquisitions d'immobilisations financières		(23)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Cessions d'immobilisations financières	99	
Investissements (désinvestissements) nets	99	(23)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES (AFFECTE AUX) OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	99	(23)
(Augmentation) nette des comptes courants Groupe	3	(1.638)
FLUX PROVENANT DES (AFFECTE AUX) OPERATIONS DE FINANCEMENT	3	(1.638)
VARIATION DE TRESORERIE	(146)	151
Trésorerie nette à l'ouverture	165	14
Impact des différences de change		
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE	19	165

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS 2013**

Verneuil Participations

Société anonyme

29, rue Viala
75015 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Verneuil Participations, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société présente à l'actif du bilan un portefeuille de titres tel que décrit à la note C.2 «Immobilisations financières» de l'annexe aux comptes sociaux. La valorisation de ces titres est réalisée selon les règles et méthodes comptables décrites dans les paragraphes B.4 et B.5 relatifs aux « Principes, règles et méthodes comptables ».

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion

Enfin, en application de la loi, nous vous signalons que, contrairement aux dispositions de l'article R. 225-105-2 du Code de commerce et aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale définies par le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012, la société n'a pas désigné d'organisme tiers indépendant. En conséquence, les informations sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société présentées dans le rapport de gestion ne comportent pas d'attestation de présence des informations légales obligatoires, ni d'avis sur leur sincérité, délivrés par un organisme tiers indépendant.

Fait à Paris, le 21 octobre 2014

Les Commissaires aux comptes

EXPONENS Synergie-Audit

LRD & ASSOCIES

Michel BACHETTE-PEYRADE
Associé

Hervé LE ROY
Associé